

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125513-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/201**

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

<i>Crédit Municipal de Bordeaux. Information du Conseil Municipal.</i>
--

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la réglementation régissant les caisses de crédit municipal (article L.514-2 du Code Monétaire et Financier) il est joint ci-après pour la parfaite information des élus du conseil municipal les documents suivants :

- La délibération 2022/24 relative à l'arrêté des comptes annuels 2021 -exercice 2021
- La délibération 2022/26 relative au compte de gestion de l'exercice 2021,
- Le rapport annuel d'activité 2021

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 13 MAI 2022**

Etaient présents :

Monsieur Pierre HURMIC – Président (sur site)
Madame Claudine BICHET – Vice-Présidente (sur site)
Mesdames Marianne COENEN DE SOUSA (visio-conférence), Sandra NEGRE (visio-conférence),
Pascale RIBAUT (sur site)
Messieurs Bernard BLANC (sur site), Mathieu BOCQUET (sur site), Jonathan CITTONE (sur site),
Stéphane GOMOT (sur site), Guillaume MARI (visio-conférence), Pierre De Gaëtan NJIKAM
MOULIOM (sur site)

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane GOMOT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Thierry FAUCHARD, Directeur général (sur site)
Madame Agnès MASSOL, Deuxième dirigeant (sur site)
Monsieur Yannick AYMA, Chef des services financiers et Agent Comptable (sur site)
Madame Magali DOMICILE, Directrice administrative et moyens généraux (sur site)
Monsieur Benjamin IZARIE, Commissaire aux comptes (sur site)

Affaire n° 2022/24

**EXERCICE 2021 – ARRETE DES COMPTES ANNUELS
RESULTAT – AFFECTATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

AFFAIRE N° 2022/24

EXERCICE 2021 - ARRETE DES COMPTES ANNUELS

RESULTAT - AFFECTATION

Monsieur le Président,

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir entendu successivement le Directeur Général et les Commissaires aux comptes donner chacun lecture de leur rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice 2021, le Conseil décide :

- les comptes de l'exercice 2021 sont approuvés tels qu'ils sont présentés ;
- l'excédent de l'exercice 2021, qui s'élève à **cent vingt-huit mille sept cent vingt-neuf euros et soixante-cinq centimes (128 729,65 €)**, sera affecté de la façon suivante :

✓ **Quatre-vingt-seize mille, sept cent quatre-vingt-un euros et soixante-trois centimes (96 781,63 €)** au compte 1052 intitulé "Bonis prescrits" ;

✓ **Trente-et-un mille, neuf cent quarante-huit euros et deux centimes (31 948,02 €)** seront versés au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, au titre de subventions annuelles destinées à soutenir financièrement ces actions d'insertion sociale et professionnelles.

ADOpte.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 13 mai 2022.

P/expédition conforme.

Le Président,

Pierre HURMIC

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19 mettant à mal les perspectives de relance programmées. Comme en 2020, la crise n'a pas épargné notre établissement qui a cependant fait face grâce à l'investissement de chacune et de chacun et grâce également à une organisation basée sur la solidarité et la réactivité.

Le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) réalisé d'avril à juin 2019 a débouché sur un passage en commission des sanctions avec un jugement rendu mi 2021 qui a largement pris en compte le travail réalisé depuis début 2020, tout particulièrement sur les sujets de gouvernance, de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Au final, l'établissement a écopé d'un blâme et d'une sanction financière ramenée à 120 000€.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) rendu public en fin d'année 2021 a également relevé des dysfonctionnements sur la gestion passée. Ces dysfonctionnements ont été pris en compte par la nouvelle équipe dirigeante et en grande partie régularisés depuis.

Nos activités de prêts sur gage ont subi une érosion, suivant la tendance constatée dans la très large majorité des caisses de crédit municipal.

La production de prêts personnels a chuté fortement, ce qui s'est également traduit par une érosion de nos encours.

Les activités de collecte ont été volontairement ralenties en période de surliquidité, dans un souci de maîtrise des charges financières.

Les évolutions à la baisse de nos encours de crédit, combinées aux risques avérés sur les prêts dits « patrimoniaux » et « SACEM » sont inquiétantes et font peser de grosses incertitudes sur la rentabilité future de l'établissement.

Données chiffrées de nos activités de prêts sur gages

L'établissement s'est doté d'un nouveau logiciel de prêt sur gage en mai 2021.

Comme cela est indiqué plus haut, les encours totaux ont diminué passant de 20 573 K€ en 2020 à 18 900 K€ en 2021, prêts sur gage de haute valeur inclus.

Le nombre de contrats en stock suit cette baisse en passant de 27 754 à 25 692.

Le montant du prêt moyen reste stable et s'élève à 736 euros.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

Données chiffrées de nos activités bancaires

La production de prêts personnels recule en nombre et en montant, soit 1 856 prêts réalisés pour 20 027 K€ contre 2 163 prêts et 23 545 K€ en 2020.

La durée moyenne est de 53 mois, contre 55 pour l'exercice précédent, et le montant moyen s'établit à 10 790 € contre 10 885 € en 2020.

Les encours passent de 101 621 K€ en 2020 à 87 030 K€ en 2021.

La politique de stabilisation des encours de collecte voire de réduction dans certains cas a été respectée avec un encours total qui diminue à 143 898 K€ contre 151 244 K€ en 2020.

La baisse volontaire des encours de collecte va se poursuivre en 2022, dans un contexte de surliquidité récurrent. Cela se traduit par le maintien de notre fonds de commerce sans recherche de clientèles nouvelles sur le segment « collecte ».

Les résultats financiers

Le PNB s'élève à 8 512 K€ contre 9 766 K€ en 2020, impacté notamment par la baisse des intérêts de prêts personnels (- 1 378 K€) en lien, notamment, avec une baisse importante des encours.

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8 331 K€.

Il en résulte une forte diminution du résultat brut d'exploitation à 181 K€ contre 1 667 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation est très lourdement impacté par le coût du risque et souffre de l'effet combiné de la baisse du PNB et d'importantes provisions passées au titre de l'exercice.

Il se situe à -8 238 K€.

Le coefficient d'exploitation se dégrade fortement à 97,87%.

Synthèse des principales provisions passées au titre de 2021 et coût du risque :

Des provisions sur encours, supplémentaires, ont été comptabilisées à la suite du passage de dossiers en impayé notamment les dossiers dits « SACEM » avec une provision de 4 537 K€.

Sur la base d'informations ou d'événements nouveaux, des provisions ont également été constituées ou augmentées sur des prêts dits « patrimoniaux » de gros montant pour un total de 1 789 K€.

A noter le provisionnement complémentaire à 100% des créances de prêt personnel contentieuses en surendettement et des créances non surendettées passées en contentieux antérieurement à 2013 dans la perspective d'une cession en 2022.

Des reprises partielles de provisions pour risque ont également été réalisées au titre de l'exercice : elles portent sur le risque de requalification et sur la provision pour défaut de conseil.

Au titre de l'exercice, le coût du risque est de -8 419 k€.

Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité :

Le FRBG est en forte diminution. Il s'établit à 1 100 K€ à la suite d'une reprise de 8 000 K€, venant impacter notre niveau de fonds propres de manière significative ; le ratio de solvabilité demeurant néanmoins, malgré une baisse importante, au-dessus des 14% exigés actuellement pour notre établissement. Il est de 23,95 % au 31/12/2021.

Le résultat net de l'exercice est de 129 K€.

2/3

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

Les perspectives 2022

Sur le plan économique, de nombreuses interrogations demeurent en matière de croissance, avec une inflation orientée, ces derniers mois, à la hausse.

Quelle sera la politique des Banques Centrales et l'impact sur les taux d'intérêt, dans un contexte géopolitique anxiogène, en lien notamment avec le conflit russo-ukrainien ?

A son niveau, le Crédit Municipal de Bordeaux entend bien poursuivre en 2022 les efforts engagés pour professionnaliser l'établissement et le rapprocher des standards de la réglementation bancaire, tout en respectant les règles liées à son statut public.

Parallèlement, l'année 2022 s'annonce décisive en matière de relance de l'activité commerciale. Des efforts vont être déployés pour dynamiser l'activité cœur qu'est le Prêt sur Gage et relancer, auprès de nos partenaires privilégiés, notre activité de prêts personnels.

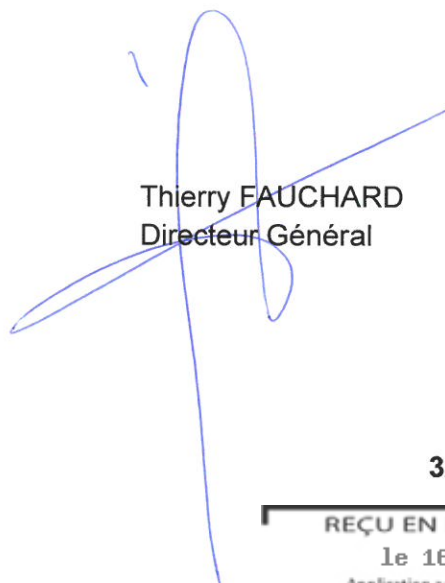
Pour cela, notre réseau commercial composé de 12 agences va être accompagné pour atteindre les objectifs fixés.

Une réflexion a cependant été engagée début 2022 dans l'hypothèse où la reprise des activités de crédit ne serait pas au rendez-vous et nous obligerait à revoir notre modèle actuel avec, à la clé, des réductions de charges à prévoir.

Evénements postérieurs à la clôture :

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui va peser sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affecteront aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

Le Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impacté par la guerre en Ukraine : il ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.



Thierry FAUCHARD
Directeur Général

3/3

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-2 022 0513-DEL_2022_24

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-2 0220513-DEL_2022_24

CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Etablissement Public d'aide sociale
29 rue du Mirail
33074 Bordeaux

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le 6 mai 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Exhaustivité de la base des encours de prêts personnels douteux

○ Risques identifiés et principaux jugements :

De par son activité, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les prêts personnels et les prêts patrimoniaux. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Une créance est systématiquement déclassée en encours douteux dès lors qu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes annuels).

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction du Crédit Municipal est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels s'élèvent 100,2 millions d'euros dont 23,1 millions d'euros d'encours douteux, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'identification de l'ensemble des encours douteux constitue un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de l'impact du classement comptable en encours douteux sur le montant des dépréciations et sur la présentation de l'actif du bilan.

○ Notre approche d'audit :

Pour apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le déclassement en créance douteuse sur les dossiers de crédit présentant un risque de non-recouvrement, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de déclassement et des procédures et contrôles mis en place ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse pour identifier les encours douteux et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques ;
- effectué des tests de détail pour s'assurer de l'exhaustivité des encours douteux.

• Evaluation de la dépréciation des prêts personnels douteux

○ Risques identifiés et principaux jugements :

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédits résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux estimés actualisés, comme exposé dans la note 3 de l'annexe.

Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels douteux s'élèvent à 23,1 millions d'euros dépréciés à hauteur de 16,8 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues, en particulier dans le contexte lié à la pandémie Covid-19.

○ Notre approche d'audit :

Pour évaluer le montant des dépréciations à enregistrer sur base statistique, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;
- vérifié l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et apprécié de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés et ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances douteuses ;
- revu la cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à :

- apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations ;
- effectuer des tests de détail sur la valorisation des garanties, notamment sur les prêts patrimoniaux ;
- contrôler la correcte mise en œuvre des décisions prises par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Bordeaux par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 7 octobre 2020. Au 31 décembre 2021, nous étions dans la 2ème année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de l'établissement.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la c à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

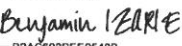
Rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 6 mai 2022

DocuSigned by:

BZAC603BEE9548B...

BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé

DocuSign Envelope ID: 16B292E1-514D-45C9-B011-57513B300141

CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

EXERCICE 2021

COMPTES PUBLIABLES ET ANNEXES

AU

31 DECEMBRE 2021

Siège BORDEAUX : 29, rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex ☎ 05.56.333.780 – Fax : 05.56.333.789.

Site Internet : www.credit-municipal-bordeaux.fr

LE BILAN - LE HORS BILAN - LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN

en milliers d'euros

ACTIF				
	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Caisses, Banque centrale		6 627	6 695	- 68
Créances sur les Ets de crédit	1	55 073	45 429	9 644
Opérations avec la clientèle	2	102 860	127 130	- 24 270
Obligations et titres à revenu fixe		-	-	-
Particip. et activité portefeuille		-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	48	38	10
Immobilisations corporelles	3	3 623	3 654	- 31
Autres actifs		811	1 782	- 971
Comptes de régularisation	4	604	1 373	- 769
Total		169 646	186 101	- 16 455

en milliers d'euros

PASSIF				
	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques centrales		-	-	
Dettes envers les éts de crédit	5	1 144	1 211	- 67
Opérations avec la clientèle	6	129 278	135 602	-6 324
Dettes représentées par un titre	7	2 164	3 190	- 1 026
Autres passifs		209	801	- 592
Comptes de régularisation	4	2 538	2 796	- 258
Provisions pour risques et charges	8	4 517	4 832	- 315
Fonds pour risques bancaires généraux		1 100	9 100	- 8 000
Capitaux propres hors FRBG	10	28 696	28 571	125
Capital souscrit		12 216	12 148	68
Subvention d'équipement		22	25	- 3
Réserves		12 225	12 225	-
Report à nouveau + / -		4 104	4 868	- 764
Résultat de l'exercice + / -		129	- 695	824
Total		169 646	186 101	- 16 455

en milliers d'euros

HORS BILAN				
	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement + autorisation découvert	9	453	928	- 475
Engagements de garantie				
Engagement autorisation découvert	9	1 080	891	189
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de garantie				
- De la part de la clientèle	9	25 434	25 535	- 101
-De la part des établissements de crédit	9	10 000	10 000	-
Engagements de financement	9	5 000	5 000	-
Engagements sur gages corporels	9	25 605	29 544	- 3 939

en milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT				
	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts et produits assimilés	11	7 439	8 982	- 1 543
Intérêts et charges assimilés	11	893	1 115	- 222
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Produits sur opération de location simple				
Charges sur opération de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Commissions (Produits) +	12	2 172	2 077	95
Commissions (Charges) -	12	359	357	2
Gains, pertes sur opér.des portefeuilles de négociation (+/-)				
Gains, pertes sur opér.des portef.placement et assimilés(+/-)				
Autres produits d'exploitation bancaire		205	190	15
Autres charges d'exploitation bancaire		50	11	39
Produit net bancaire	11	8 512	9 766	- 1 254
Charges générales d'exploitation	13	8 027	7 765	262
Dot.aux amort.et aux prov.sur immobil.incorp. et corp.		304	334	- 30
Résultat brut d'exploitation		181	1 667	- 1 486
Coût du risque (+ /-)	14	- 8 419	- 1 960	- 6 459
Résultat d'exploitation		- 8 238	- 293	- 7 945
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		8	-	8
Résultat courant avant impôt		- 8 230	- 293	- 7 937
Résultat exceptionnel (+/-)	15	358	- 330	688
Impôts sur les bénéfices	17	-	72	- 72
Dotations, reprises de FRBG & provisions réglementées (+/-)		8 000	-	8 000
RESULTAT NET		129	-695	824

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE
DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX**

1 – PRESENTATION DE LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement de crédit dont l'activité originelle est le prêt sur gage, un service public uniquement proposé par les Caisse de Crédit Municipal. Afin de financer cette activité sociale, le Crédit Municipal de Bordeaux développe des activités bancaires centrées sur les crédits à court et moyen terme aux particuliers et la collecte des dépôts auprès des particuliers et des personnes morales.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

a) Généralités : la séparation des exercices

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

b) Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées :

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux sont établis et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables. La présentation des états financiers est donc conforme au règlement ANC 2014-07.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public d'aide sociale, présente, conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif et un compte financier. Ce dernier fait l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

c) Corrections de valeurs

Les règles comptables, les méthodes d'évaluation et les méthodes de calcul des corrections de valeurs utilisées sont décrites et justifiées par rapport aux exercices précédents.

d) Présentation des provisions pour dépréciation

Les montants des provisions pour dépréciation sont ventilés avec les postes d'actif auxquels elles se rapportent.

e) Constatation de provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

f) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

g) Traitement des commissions reçues

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux conformément au règlement ANC 2014-07, étale les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

h) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci -après.

NATURE	MODE	DUREE
Maison d'Habitation	Linéaire	50 ans
Immeubles à usage de bureaux	Linéaire	25 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
logiciels - Brevets	Linéaire	2 à 5 ans

3 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la caisse de crédit municipal a été de nouveau perturbée par la crise sanitaire, de nombreux collaborateurs ayant été cas contacts ou testés positifs. Le télétravail a été maintenu tout en assurant la continuité des activités au niveau des agences et du siège.

Un changement de système d'information a été réalisé sur l'activité PSG. Ce logiciel développé par le GIE Informatique a été mis en œuvre le 31 mai 2021, il a entraîné une révision des schémas comptables liés à ces activités. Des ventes PSG planifiées au second semestre ont été décalées compte tenu des formations et de la mise en œuvre des fonctionnalités liées aux ventes. Ce décalage a eu pour effet de baisser sur le second semestre les produits PSG relatifs aux ventes.

Des inventaires du stock PSG des agences ont été initiés en 2021 et s'achèveront en 2022 selon un planning établi par la Direction.

Suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes publié le 8 décembre 2021, des plans d'actions ont été mis en œuvre, afin de tenir compte des différentes recommandations.

Compte tenu des difficultés de recouvrement sur certains dossiers SACEM et certains dossiers de prêts patrimoniaux, des provisions complémentaires ont été enregistrées au 31 décembre 2021 pour un montant 6 263 K€.

Afin de respecter les exigences réglementaires en matière de prêts non performants, une provision complémentaire de 581 K€ a été constatée au 31 décembre 2021 sur les créances contentieuses surendettées, portant le taux de provisionnement de ces créances à 100%, une provision sur les créances contentieuses de plus de 8 ans a également été constituée pour un montant de 150 K€. Ces créances ont été provisionnées à 100% en vue d'une cession sur l'exercice 2022. Cette cession doit permettre d'abaisser le taux des créances douteuses de l'établissement conformément à la réglementation.

Cet effort de provisionnement exceptionnel sur l'exercice 2021 a été pris en compte au niveau de la dotation au FRBG, la dotation enregistrée sur l'exercice 2021 est de 1 100 K€ contre une reprise de 9 100 K€.

4 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui va peser sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affecteront aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

La caisse de Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine : elle ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

5 – NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
A vue	22 929	42 573
A terme	22 500	12 500
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an	10 000	
> 1 an et ≤ 5 ans	12 500	12 500
> 5 ans		
Total générale	45 429	55 073

Depuis l'exercice 2020, conformément au règlement ANC 2020-10, la caisse de Crédit Municipal compense la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne réglementée dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Le montant compensé au 31 décembre 2021 est de 15 390 K€.

Note 2 – CRÉDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues au titre des prêts sur gages sont présentées en engagements hors bilan reçus, page 3. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

La dépréciation pour encours douteux compromis est inscrite au compte de résultat en coût du risque pour sa totalité et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés sur certaines contreparties.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au compte de résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour pertes probables couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Cette estimation statistique est réalisée à partir de l'historique des flux d'encaissement actualisés au taux moyen des créances douteuses compromises. Le taux de perte probable est alors calculé à partir du taux de recouvrement ($1 - \text{taux de recouvrement}$).

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés.

Par ailleurs, la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

1 – Situation des crédits à la clientèle :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
PRETS SUR GAGES :		
- Encours sain	18 194	17 568
- Créances douteuses	3 926	2 753
- Provisions	1 357	1 167
- Total net :	20 763	19 154
PRETS PERSONNELS :		
- Encours sain	91 123	77 054
- CB Différés	254	267
- Créances douteuses	24 591	23 130
- Provisions créances douteuses	9 680	16 810
- Total net :	106 288	83 641
DEPOTS A VUE :		
- Encours sains	79	66
- Encours douteux	377	284
- Provision	377	284
- Total net :	79	66
Total crédits à la clientèle	127 130	102 860

Le taux de provision global s'élève à :

- 86.81 % en 2021 contre 81.99 % en 2020 pour l'encours douteux compromis ;
- 13.05 % en 2021 contre 14.60 % en 2020 pour l'encours surendetté sain ;
- 56,41 % en 2021 contre 7.02 % en 2020 pour l'encours douteux des prêts personnels ;
- 100,00 % en 2021 et 2020 pour les contentieux bancaires.

2 – Répartition des encours de crédit :

a) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2021 :

Créances saines et créances douteuses

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	17 568	-	2 753	1 167	-	-
Prêts personnels	77 054	2 598	23 130	16 810	10 128	9 324
CB différés	267					
Dépôts à vue	66		284	284	-	-
Total	94 955	2 598	26 167	18 261	10 128	9 324

Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) = 102 861

b) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2020 :

Créances saines et créances douteuses

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	18 194	-	3 926	1 357	-	-
Prêts personnels	91 123	1 936	24 591	9 680	10 194	8 365
CB DIFFERES	254					
Dépôts à vue	79		377	377	-	-
Total	109 650	1 936	28 894	11 414	10 194	8 365

Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) = 127 130

A la demande de l'ACPR, 16 prêts patrimoniaux pour un montant de 12 987 K€ avaient été déclassés en douteux sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces prêts s'élève à 9 066 K€, plusieurs de ces prêts ont été provisionnés à hauteur de 5 362 K€ compte tenu des difficultés de recouvrement.

c) Créances restructurées :

Dans l'encours sain, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 845 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2020) qui engendre une décote dont la valeur nette est de 107 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (103 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

d) Encours de crédit selon la durée restant à courir

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	102 860	25 244	21 313	47 722	8 581

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2020				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	127 130	21 589	26 876	62 868	15 797

Note 3 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Mouvements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2020	Acquisitions en 2021	Cessions en 2021	Valeur brute 31/12/2021
Terrains	307	-	-	307
Constructions	6 371	120	-	6 491
Logiciels	237	29	-	266
Marques	-	-	-	-
Matériel hors informatique	463	3	-	466
Matériel informatique	383	49	-	432
Matériel de transport	294	15	42	267
Mobilier et matériel de bureau	354	2	-	356
Aménagements installations	1 730	61	-	1 791
AAI sur sol d'autrui	366	2	-	368
Immobilisation incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	407	2	-	409
MONTANT BRUT	10 912	283	42	11 153

Mouvements des amortissements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i>	Amortissements 31/12/2020	Dotations en 2021	Reprises en 2021	Amortissements 31/12/2021
<i>Amortissements</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 099	101	-	4 200
Logiciels	199	19	-	218
Marque	-	-	-	-
Matériel hors informatique	441	11	-	452
Matériel informatique	292	32	-	324
Matériel de transport	186	37	42	181
Mobilier et matériel de bureau	339	4	-	343
Aménagements installations	1 409	77	-	1 486
AAI sur sol d'autrui	256	25	-	281
MONTANT BRUT	7 220	304	42	7 482

Note 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION**a/ Actif :**

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Sommes non ventilées	398	110
Chèques et Cartes Bleues à recouvrer	-	-
Produits à recevoir	367	372
Factures payées ou comptabilisées d'avance	39	43
Etat impôt société	569	79
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	1 373	604

b/ Passif :

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés	2 534	2 114
Primes perçues d'avance sur obligataires	-	-
Produits comptabilisés d'avance	-	-
Commissions perçues en attente d'imputation	-	-
Charges à payer	262	424
Impôt Société	-	-
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2 796	2 538

Note 5 – DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes sur les établissements de crédit	21	51	288	784	1 144

Note 6 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DETTE	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	127 887				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 390				
Total avant déduction	143 277				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	43 008	43 008			
- Comptes à terme	54 047	7 370	9 670	37 007	0
- Epargne réglementée	30 416	30 416			
- Bonis sur gages	375	375			
- Exedents de versements	41	41			
TOTAL	127 887	81 210	9 670	37 007	0

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2021 : 1 391 K€)

DETTE	2020				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	137 183				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée (1)	15 027				
Total avant déduction	152 210				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	40 287	40 287			
- Comptes à terme	58 059	7 717	6 203	43 938	202
- Epargne réglementée	35 147	35 024		123	
- Bonis sur gages	489	489			
- Exedents de versements	37	37			
TOTAL	134 019	83 554	6 203	44 061	202

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2020 : 1 582 K€)

Note 7 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>en milliers d'euros</i>	2020		2021	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
Bons de caisse	4 077	3 190	3 190	2 164
TOTAL DETTES	4 077	3 190	3 190	2 164

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Dettes représentées par un titre	596	905	663	0	2 164

Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	SOLDE 31/12/2020	DOTATION (+)	UTILISATION (-)	REPRISE (-)	SOLDE 31/12/2021
Provision pour risques et charges (*)	2 896	1 919	457	2 896	1 919
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provision encours sain prêts personnels	1 936	2 598	-	1 936	2 598
TOTAL	4 832	4 517	457	4 832	4 517

(*) Pour mémoire, suite aux observations formulées par l'ACPR (notamment coût de portage SACEM et requalification de taux de certains prêts patrimoniaux), une provision pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 474 K€, en 2021, cette provision est de 1 213 K€.

Note 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	HORS BILAN					
			2020		2021	
	31/12/2020	31/12/2021	- 1 AN	+ 5 ANS	- 1 AN	+ 5 ANS
ENGAGEMENTS DONNES						
en faveur de la clientèle	928	453	928	-	453	-
Autres engagements donnés	891	1 080	891	-	1 080	-
			-			
ENGAGEMENTS RECUS						
Engagements de garantie - PP	25 535	25 434	25 535	-	25 434	-
Engagements reçus des Ets.de crédit	5 000	5 000	5 000	-	5 000	-
Engagements de garantie - SWAP	10 000	10 000	10 000	-	10 000	-
Engagement reçus (gages corporels)	29 544	25 605	29 544	-	25 605	-
TOTAL DONNE	1 819	1 533	1 819	-	1 533	-
TOTAL RECU	70 079	66 039	70 079	-	66 039	-

1) Les engagements donnés :

Les engagements en faveur de la clientèle s'élèvent à 1 533 K € dont 453 K€ représentent les prêts à accorder aux clients, en instance de traitement et 1 080 K€ représentent les autorisations de découverts.

2) Les engagements reçus :

La Caisse détient des garanties hypothécaires pour un montant de 25 434 K€ relatif aux prêts patrimoniaux. Par ailleurs, des gages corporels sont estimés au 31 décembre 2021 à 25 605 K€.

3) Les swaps :

La valeur nominale des swaps au 31 décembre 2021 est de 10 000 K€.

Note 10 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'Etablissement Public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale, des excédents capitalisés (capitalisation des résultats non distribués) et des bonis prescrits (réalisation des gages).
- Les fonds propres incluent notamment des réserves libres pour un montant de 12 225 milliers d'euros.
- Fonds pour Risques Bancaires Généraux, ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'établissement, conformément aux conditions requises par le règlement ANC 2014-07.
- Le résultat de 2020 d'un montant de – 694 935.32 euros a fait l'objet, selon la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 06 mai 2021, de la répartition suivante :
 - affectation de 68 542.66 euros en bonis prescrits,
 - solde de 763 477.98 euros affecté en report à nouveau.

LES FONDS PROPRES :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation du résultat	31/12/2021
Capital	12 147	69	12 216
Subvention d'équipement	25		22
Réserves	12 225		12 225
Fonds pour risques bancaires généraux	9 100	- 8 000	1 100
Report à nouveau Versement CCAS Bordeaux + Autre	4 868	- 764	4 104
Résultat	- 695		129
TOTAL	37 670	- 8 695	29 796

6 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges :

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables.

En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

Note 11 – DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	8 982	7 439
Sur opération avec les établissements de crédit	38	43
Sur opérations avec la clientèle	8 943	7 396
Intérêts et charges assimilés	1 114	893
Sur opération avec les établissements de crédit	86	96
Sur opérations avec la clientèle	1 028	797
Commissions (produits)	2 077	2 172
Commissions d'assurances Prêts personnels	800	808
Produits divers Prêts sur gage	792	900
Produits SIT et CB	97	100
Diverses commissions	388	365
Commissions (charges)	357	359
Charge SIT et CB	357	359
Autres produits	190	205
Plus-value sur réalisation de gages	69	97
Divers produits d'exploitation bancaire	122	108
Autres charges	11	50
Moins-value sur réalisation de gages	0	23
Divers charges d'exploitation bancaire	11	28
Produit Net Bancaire	9 766	8 512

Note 12 – VENTILATION DES COMMISSIONS

<i>En milliers d'euros</i>	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Produits divers PSG + + Com. assurances PP + diverses Com.	-	-	- 2 077	- 2 172
Charges SIT et CB	357	359	-	-
TOTAL	357	359	2 077	2 172

Note 13 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Salaires et traitements	3 359	3 419
Charges sociales	1 597	1 628
- dont charges de retraite	506	450
Impôts et taxes/salaires	393	378
Jetons de présence	-	10
Total charges de personnel	5 349	5 435
Autres impôts et taxes	199	186
Frais administratifs (*)	2 217	2 405
TOTAL	7 765	8 026

(*) Dont honoraires Commissariat aux comptes : 20 K€ en 2020 et 20 K€ en 2021.

Note 14 – COÛT DU RISQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	2 678	1 936
- Créances douteuses et litigieuses (*) :	8 919	9 066
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	159	645
Provisions contentieux bancaires :	372	377
Total reprises :	12 128	12 024
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	1 936	2 598
- Créances douteuses et litigieuses :	9 066	16 105
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Dotation provision pour risque :	1 474	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	645	651
Provisions contentieux bancaires :	377	284
Total dotations :	13 498	19 638
Créances irrécouvrables :	591	806
Recouvrement après admission en NV :	1	1
Produits coût du risque :	-	-
Coût du risque :	- 1 960	- 8 419

(*) dont 656 K€ de créances irrécouvrables en 2021 couvertes par provisions contre 418 K€ en 2020

Note 15 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2020	31/12/2021
Charges exceptionnelles	- 1 428	- 2 562
Produits exceptionnels	1 098	2 920
TOTAL	- 330	358

Note 16 – CHARGE FISCALE

	31/12/2020	31/12/2021
IMPOT SOCIETE DU AU TITRE DE L'EXERCICE	72	-
IMPOTS, PAYES OU DEDUITS, AU TITRE DE L'EXERCICE ANTERIEUR	-	-
IMPOTS PA YES AU TITRE DE L'EXERCICE	641	79
SOLDE DES IMPOTS DE L'EXERCICE, A PAYER OU A RETENIR, SUR EXERCICE POSTERIEUR	- 569	- 79

Note 17 – IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

	31/12/2020	31/12/2021
IS sur résultat ordinaire	72	-
IS sur résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	72	-

Note 18 – ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

Les agents des Caisses de Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et sont soumis au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, qui précise que :

- La période de référence des congés payés va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante.

Aucune provision pour congés payés n'est à constituer à ce titre pour les agents titulaires, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988. Au 31 décembre 2021, une provision, d'un montant de 9 586.62 €, a été constituée pour les agents non titulaires.

Les congés payés affectés dans le « compte épargne temps » font toutefois l'objet d'une provision pour le personnel titulaire et le personnel contractuel. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élève à 124 392.25 euros.

Note 19 – EFFECTIFS

EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	31/12/2020	31/12/2021
Fonctionnaires *	42,00	40,00
Auxiliaires et contractuels	55,00	58,00
TOTAL	97,00	98,00

EFFECTIF ANNUEL MOYEN	31/12/2020	31/12/2021
Catégorie A	22	21
Catégorie B	20	21
Catégorie C	54	56
TOTAL	96	98

* Il y a 1 personnel titulaire mis en disponibilité.

- Rémunération allouée aux membres du C.O.S : 10 200 euros
- Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

Note 20 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	Année 2021
Bénéfice de l'exercice ou Perte de l'exercice	129 -
Report à nouveau bénéficiaire ou Report à nouveau déficitaire	4 104
TOTAL DES SOMMES EN INSTANCE D'AFFECTATION	4 233
Réserves et plus-values mises en réserve Parts Bénéficiaires (bonis périmés)	97
Affectation organismes d'œuvres sociales Excédents capitalisés	-
Affectation au capital Report à nouveau bénéficiaire à la fin de l'exercice	4 136
TOTAL DES AFFECTATIONS DU RESULTAT EN N+1	4 233
Report à nouveau déficitaire Prélèvement sur les réserves Résultat déficitaire	

Attesté pour concordance avec les comptes annuels qui, dans notre rapport général en date du 06 mai 2022, ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Certifié conforme : le Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux, Thierry Fauchard.

Le rapport de gestion du Crédit Municipal de Bordeaux est tenu à la disposition du public au Siège de l'Etablissement : 29, rue du Mirail, 33000 BORDEAUX.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-20220513-DEL_2022_24

CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Etablissement Public d'aide sociale
29 rue du Mirail
33074 Bordeaux

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le 13 mai 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-2 0220513-DEL_2022_24



CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Au membre du conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'orientation et de surveillance.

- **Avenant N°1 à la convention de partenariat conclue avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)**

Personnes concernées :

- Stéphane Pfeiffer, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 25 janvier 2021.
- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1^{er} mars 2021.

Nature et objet : Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

Modalités : Le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites. Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique, un photocopieur multifonctions, deux véhicules de services. Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils.

Cette convention a été signée en date du 1^{er} juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2021, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 1^{er} avril 2021 en lien avec la diminution de surface mise à disposition dans l'agence de Périgueux. Cet avenant porte la redevance annuelle payée par la CSDL à la somme forfaitaire de 23 620 euros à compter de l'exercice 2022.

Cet avenant est sans effet sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ Avec Bordeaux Métropole et InCité Bordeaux

Personnes concernées :

- Alain Anziani en sa qualité de Président de Bordeaux Métropole
- Benoît Gandin en sa qualité de Directeur Général de InCité.
- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1^{er} mars 2021.
- Stéphane Gomot en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux
- Pierre de Gaëtan Njikam Mouliom en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux

Nature et objet : convention tripartite entre Bordeaux Métropole, InCité et le Crédit Municipal de Bordeaux, qui a été signée le 8 mars 2019. Ce dispositif s'inscrit dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain.

Conformément aux règles de comptabilité publique, les subventions sont payées sur factures. Or le préfinancement des travaux constitue un point de blocage du dispositif car les ménages éligibles aux aides du PIG, dont les travaux pourraient parfois être subventionnés en intégralité, n'ont pas les moyens d'avancer le montant des travaux. L'objet de cette convention tripartite est de compléter le dispositif PIG par la mise en place d'une caisse d'avance, portée par le Crédit Municipal de Bordeaux, et gérée par l'animateur du PIG InCité.

Modalités : la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux octroie un prêt au taux de 3% à InCité, les intérêts étant financés par Bordeaux Métropole. Avec cette ressource, le Crédit Municipal de Bordeaux octroie des avances sur subventions, versées directement aux artisans de chaque propriétaire, après saisine d'InCité qui vérifie la conformité des dossiers.

Le taux du prêt pour le propriétaire est de 0% mais il verse mensuellement au Crédit Municipal des frais de dossiers forfaitaires mensuels de 10 euros. InCité, au fur et à mesure des perceptions de subventions, les reverse au Crédit Municipal de Bordeaux.

La durée maximum du prêt, fixée initialement à 18 mois, est portée à 36 mois afin d'éviter les décalages de recouvrement. L'enveloppe globale dont dispose le Crédit Municipal de Bordeaux pour cette opération est de 616 000 euros. La convention est établie pour la période 2019 à 2024.

Pour la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, l'enveloppe d'avances en cours au 31 décembre 2021 est de 76 979 euros. Le montant des produits d'intérêts associé à ces avances, comptabilisé au 31 décembre 2021, est de 365,30 euros.

▪ **Avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)**

Personnes concernées :

- Stéphane Pfeiffer, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 25 janvier 2021.
- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1^{er} mars 2021.

Nature et objet : convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

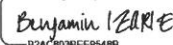
Modalités : le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites. Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique, un photocopieur multifonctions, deux véhicules de services. Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils.

Cette convention a été signée en date du 1^{er} juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2021, le Crédit Municipal de Bordeaux a perçu 25 000 € au titre de cette convention.

Afin de permettre la bonne réalisation des actions menées en partenariat avec la CSDL, le Crédit Municipal a accompagné cette dernière par le biais du versement d'une contribution de 25 000 € en 2021.

Paris, le 13 mai 2022

DocuSigned by:

02AC8038E9548B...

BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
SEANCE DU 13 MAI 2022**

Etaient présents :

Monsieur Pierre HURMIC – Président (sur site)
Madame Claudine BICHET – Vice-Présidente (sur site)
Mesdames Marianne COENEN DE SOUSA (visio-conférence), Sandra NEGRE (visio-conférence),
Pascale RIBAUT (sur site)
Messieurs Bernard BLANC (sur site), Mathieu BOCQUET (sur site), Jonathan CITTONE (sur site),
Stéphane GOMOT (sur site), Guillaume MARI (visio-conférence), Pierre De Gaëtan NJIKAM
MOULIOM (sur site)

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane GOMOT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Thierry FAUCHARD, Directeur général (sur site)
Madame Agnès MASSOL, Deuxième dirigeant (sur site)
Monsieur Yannick AYMA, Chef des services financiers et Agent Comptable (sur site)
Madame Magali DOMICILE, Directrice administrative et moyens généraux (sur site)
Monsieur Benjamin IZARIE, Commissaire aux comptes (sur site)

Affaire n° 2022/26

EXERCICE 2021 – COMPTE DE GESTION

AFFAIRE N° 2022/26
EXERCICE 2021 - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Président,

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le compte de gestion présenté par Monsieur Yannick Ayma, Agent Comptable de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, pour l'exercice 2021, comporte les résultats suivants :

I - SECTION DE DOTATION - classes 1 et 2

RECETTES	5 989 204,11 €
DEPENSES	14 315 001,33 €
DEFICIT	- 8 325 797,22 €

II - EXPLOITATION GENERALE – classes 6, 7 et 8

RECETTES

- Recettes ordinaires.....	35 123 274,90 €
- Recettes exceptionnelles.....	168 039,38 €

TOTAL des RECETTES 35 291 314,28 €

DEPENSES

- Dépenses ordinaires	33 534 450,76 €
- Dépenses exceptionnelles	1 628 133,87 €

TOTAL des DEPENSES..... 35 162 584,63 €

EXCEDENT de RECETTES 128 729,65 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-2 0220513-DEL_2022_26

III - RECAPITULATION DE LA BALANCE DE L'EXERCICE 2021

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Dotation	11 438 010,52 €	42 806 330,10 €
Opérations Financières	253 354 049,90 €	221 857 000,67 €
Section d'Exploitation	35 182 142,92 €	35 310 872,57 €
Total des opérations de l'Exercice	299 974 203,34 €	299 974 203,34 €

IV - SITUATION DE LA DOTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Report de l'excédent à la clôture de l'exercice précédent	+ 39 764 403,90 €
Affectation investissement exercice 2021.....	- 68 542,66 €
Affectation CCAS de BORDEAUX et autres organismes exercice 2020	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice précédent.....	39 695 861,24 €
Déficit de la Section de dotation 2021	- 8 325 797,22 €
Excédent de recettes à capitaliser de la Section d'exploitation 2021	+ 128 729,65 €
TOTAL.....	- 8 197 067,57 €
EXCEDENT GLOBAL à la CLOTURE DE L'EXERCICE 2021.....	+ 31 498 793,67 €

L'examen de ces documents ne paraissant pas devoir soulever d'observation, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien admettre, sauf apurement par Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde, les recettes et les dépenses de la gestion 2021 du Comptable de l'Etablissement.

ADOpte.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 13 mai 2022.

P/expédition conforme,

Le Président,

Pierre HURMIC

REÇU EN PREFECTURE

1e 16/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2633 06367-2 0220513-DEL_2022_26



CRÉDIT MUNICIPAL
PUBLIC & SOLIDAIRE



RAPPORT ANNUEL 2021

Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux

www.creditmunicipal-bordeaux.fr

Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Établissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier dont le siège social est au 29, rue du Mirail - CS 91225 - 33074 Bordeaux cedex. Tél. : 05.56.333.780 - SIRET : 263 306 367 00016. Mandataire en assurance, inscrit à l'ORIAS : n° 08043988 - www.orias.fr - www.creditmunicipal-bordeaux.fr

SOMMAIRE

○ Le Mot du Directeur Général.....	04
○ La Gouvernance.....	07
• <i>Les Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance</i>	08
○ Organigramme de la Direction.....	09
○ L'Histoire du Crédit Municipal de Bordeaux.....	10
○ Nos Métiers.....	14
○ Chiffres clés et activité de 2021.....	15
• <i>Activité de Prêt sur Gage</i>	15
• <i>Activité de Crédit et de Collecte</i>	16
○ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels.....	19
○ Les Etats Financiers.....	24
○ Informations financières au titre du Pilier 3 de Bâle III.....	26
○ Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées.....	28
○ Annexes aux comptes annuels.....	34

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19 mettant à mal les perspectives de relance programmées.

Comme en 2020, la crise n'a pas épargné notre établissement qui a cependant fait face grâce à l'investissement de chacune et de chacun et grâce également à une organisation basée sur l'efficacité et la réactivité.

Le contrôle de l'ACPR réalisé d'avril à juin 2019 a débouché sur un passage en commission des sanctions avec un jugement qui a rendu compte du travail réalisé depuis début 2020, tout particulièrement sur les sujets de gouvernance, de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Au final, l'établissement a écopé d'un blâme et d'une sanction financière ramenée à 120 000€.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) rendu public en fin d'année a également relevé des dysfonctionnements sur la gestion passée.

Ces dysfonctionnements ont été pris en compte par la nouvelle équipe dirigeante et en grande partie régularisés depuis.

Nos activités de prêts sur gage ont subi une érosion, suivant la tendance constatée dans la très large majorité des caisses de crédit municipal. La production de prêts personnels a chuté fortement, ce qui s'est également traduit par une érosion de nos encours.

Les activités de collecte ont été volontairement ralenties en période de surliquidité, dans un souci de maîtrise des charges financières.

Les évolutions à la baisse de nos encours de crédit, combinées aux risques avérés sur les prêts dits « patrimoniaux » et « SACEM » sont inquiétantes et font peser de grosses incertitudes sur la rentabilité future de l'établissement.

Données chiffrées de nos activités de prêts sur gages

L'établissement s'est doté d'un nouveau logiciel de prêt sur gage en mai 2021.

Comme cela est indiqué plus haut, les encours totaux ont diminué passant de 20 573 K€ en 2020 à 18 900 K€ en 2021, prêts sur gage de haute valeur inclus.

Le nombre de contrats en stock suit cette baisse en passant de 27 754 à 25 692.

Le montant du prêt moyen reste stable et s'élève à 736 euros.

Données chiffrées de nos activités bancaires

La production de prêts personnels recule en nombre et en montant, soit 1 856 prêts réalisés pour 20 027 K€ contre 2 163 prêts et 23 545 K€ en 2020.

La durée moyenne est de 53 mois, contre 55 pour l'exercice précédent, et le montant moyen s'établit à 10 790 € contre 10 885 € en 2020.

Les encours passent de 101 621 K€ en 2020 à 87 030 K€ en 2021.

La politique de stabilisation des encours de collecte voire de réduction dans certains cas a été respectée avec un encours total qui diminue à 143 898 K€ contre 151 244 K€ en 2020.

La baisse volontaire des encours de collecte va se poursuivre en 2022, dans un contexte de surliquidité récurrent. Cela se traduit par le maintien de notre fonds de commerce sans recherche de clientèles nouvelles sur le segment « collecte ».

Les résultats financiers

Le PNB s'élève à 8 512 K€ contre 9 766 K€ en 2020, impacté notamment par la baisse des intérêts de prêts personnels (- 1 378 K€) en lien, notamment, avec une baisse importante des encours.

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8 331 K€. Il en résulte une forte diminution du résultat brut d'exploitation à 181 K€ contre 1 667 K€ en 2020. Le résultat d'exploitation est très lourdement impacté par le coût du risque et souffre de l'effet combiné de la baisse du PNB et d'importantes provisions passées au titre de l'exercice. Il se situe à -8 238 K€.

Le coefficient d'exploitation se dégrade fortement à 97,87%.

Synthèse des principales provisions passées au titre de 2021 et coût du risque :

Des provisions sur encours, supplémentaires, ont été comptabilisées à la suite du passage de dossiers en impayé.

A noter le provisionnement complémentaire à 100% des créances de prêt personnel contentieuses en surendettement et des créances non surendettées passées en contentieux antérieurement à 2013 dans la perspective d'une cession en 2022.

Des reprises partielles de provisions pour risque ont également été réalisées au titre de l'exercice.

Au titre de l'exercice, le coût du risque est de -8 419 k€.

Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité :

Le FRBG est en forte diminution. Il s'établit à 1 100 K€ à la suite d'une reprise de 8 000 K€, venant impacter notre niveau de fonds propres de manière significative ; le ratio de solvabilité demeurant néanmoins, malgré une baisse importante, au-dessus des 14% exigés actuellement pour notre établissement. Il est de 23,95 % au 31/12/2021.

Le résultat net de l'exercice est de 129 K€.

Les perspectives 2022

Sur le plan économique, de nombreuses interrogations demeurent en matière de croissance, avec une inflation orientée, ces derniers mois, à la hausse.

Quelle sera la politique des Banques Centrales et l'impact sur les taux d'intérêt, dans un contexte géopolitique anxiogène, en lien notamment avec le conflit russo-ukrainien ?

A son niveau, le Crédit Municipal de Bordeaux entend bien poursuivre en 2022 les efforts engagés pour professionnaliser l'établissement et le rapprocher des standards de la réglementation bancaire, tout en respectant les règles liées à son statut public.

Parallèlement, l'année 2022 s'annonce décisive en matière de relance de l'activité commerciale.

Des efforts vont être déployés pour dynamiser l'activité cœur qu'est le Prêt sur Gage et relancer, auprès de nos partenaires privilégiés, notre activité de prêts personnels.

Pour cela, notre réseau commercial composé de 12 agences va être accompagné pour atteindre les objectifs fixés.

Une réflexion a cependant été engagée début 2022 dans l'hypothèse où la reprise des activités de crédit ne serait pas au rendez-vous et nous obligerait à revoir notre modèle actuel avec, à la clé, des réductions de charges à prévoir.

Evénements postérieurs à la clôture :

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui va peser sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affecteront aussi bien l'inflation que la croissance.

Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

Le Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impacté par la guerre en Ukraine : il ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

Thierry FAUCHARD
Directeur Général

LA GOUVERNANCE

Établissement public communal de crédit et d'aide sociale, la Caisse de Crédit Municipal est une institution atypique.

Située au confluent des exigences publiques et privées, elle agit comme une entreprise, en poursuit les fins, notamment en termes de résultat annuel, et vit comme une entité publique, avec une gouvernance spécifique.

LES ÉLUS AU COS ENTOURENT LE PRÉSIDENT

Le COS est composé de 5 élus, nommés par le conseil municipal et de 5 personnalités qualifiées désignées par le Maire.

Le COS du Crédit Municipal de Bordeaux dispose de personnalités qualifiées issues des métiers du secteur bancaire.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, notre régulateur ou contrôleur) exige des membres de la gouvernance des banques, auxquelles nous sommes assimilés, une formation et une compétence de nature à comprendre les enjeux et appréhender les risques des métiers de la banque. Elle valide ainsi l'agrément des membres du COS.

LA PRÉSIDENTENCE ET LA VICE-PRÉSIDENTENCE

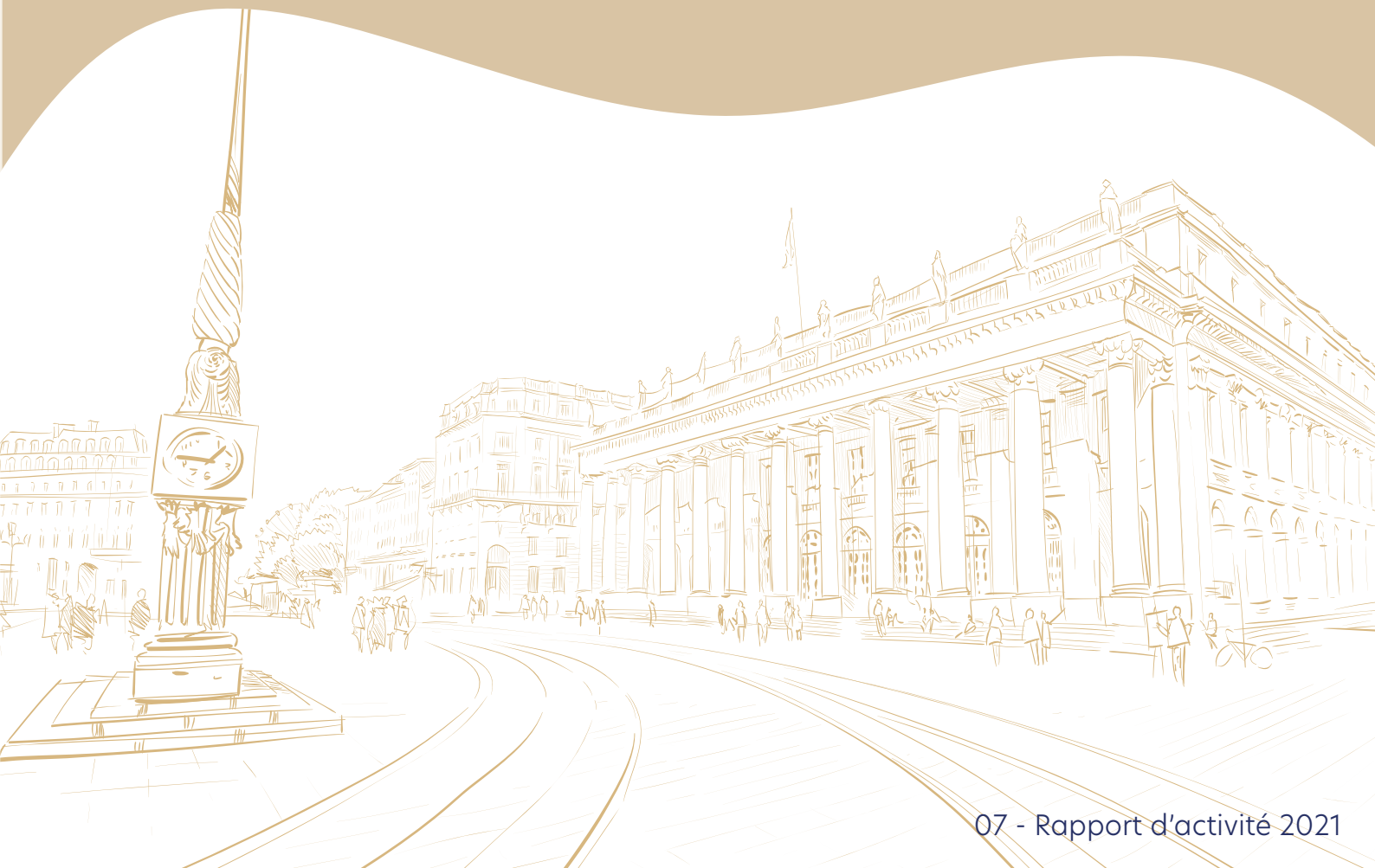
Le Maire de Bordeaux est président de droit du conseil d'orientation et de surveillance (COS).

Il est assisté dans ses fonctions par un Vice-Président, élu par ses pairs siégeant au COS.

LE COMITÉ DES RISQUES

Du fait de la technicité des métiers bancaires, le comité des risques est principalement composé de personnalités qualifiées qui appartiennent au COS.

La présidence de ce comité a été confiée à l'un des membres de ce collège.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE (COS)



M. Pierre HURMIC

Président et Maire de Bordeaux

MEMBRES ÉLUS

Mme Claudine BICHET
Vice-Présidente du COS

M. Bernard BLANC

M. Stéphane GOMOT

M. Guillaume MARI

M. Pierre De Gaëtan NJIKAM
MOULIOM

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

M. Jean-Pierre CALOFER
remplacé par
M. Mathieu Bocquet
à compter du 24/11/2021

M. Jonathan CITTONE

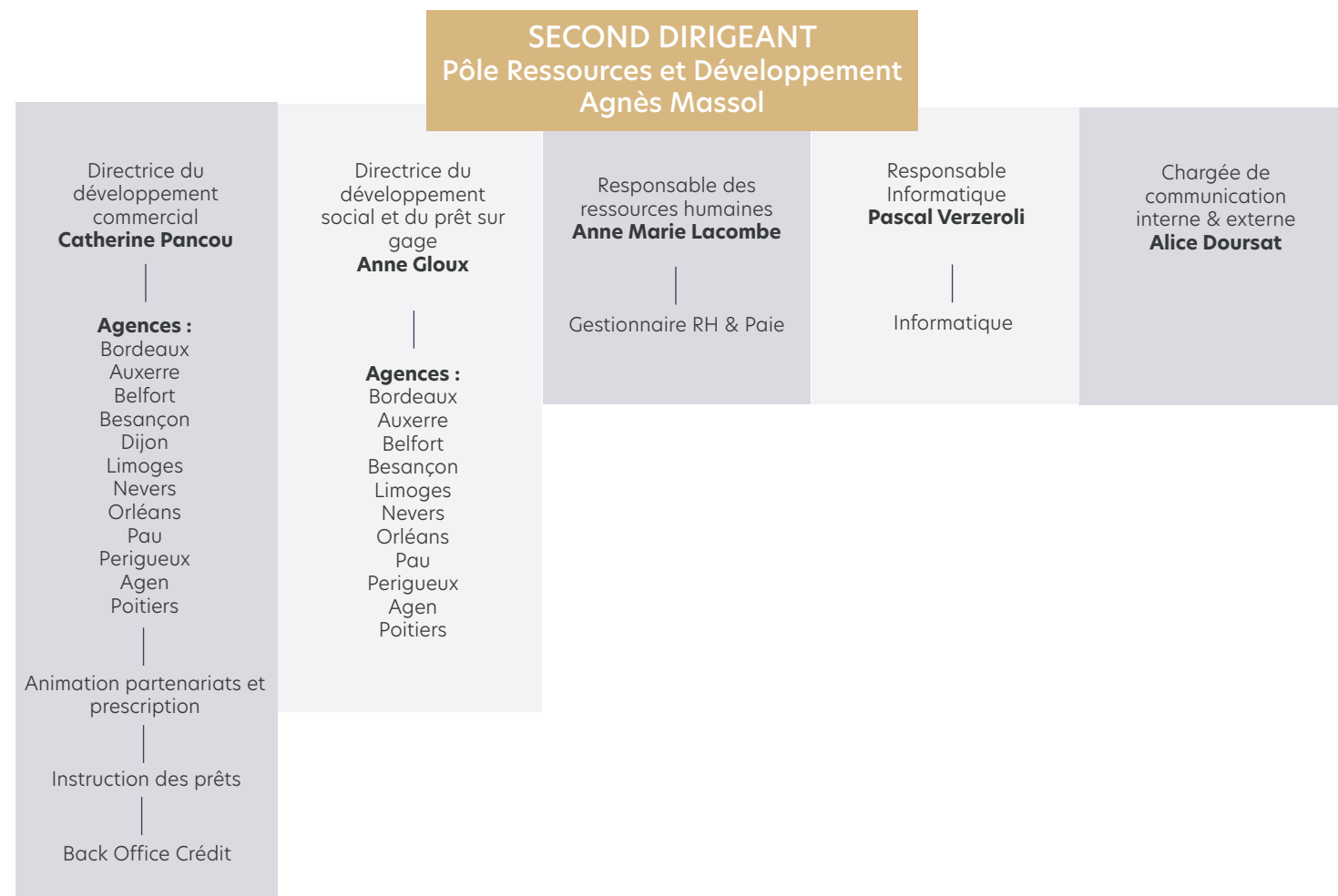
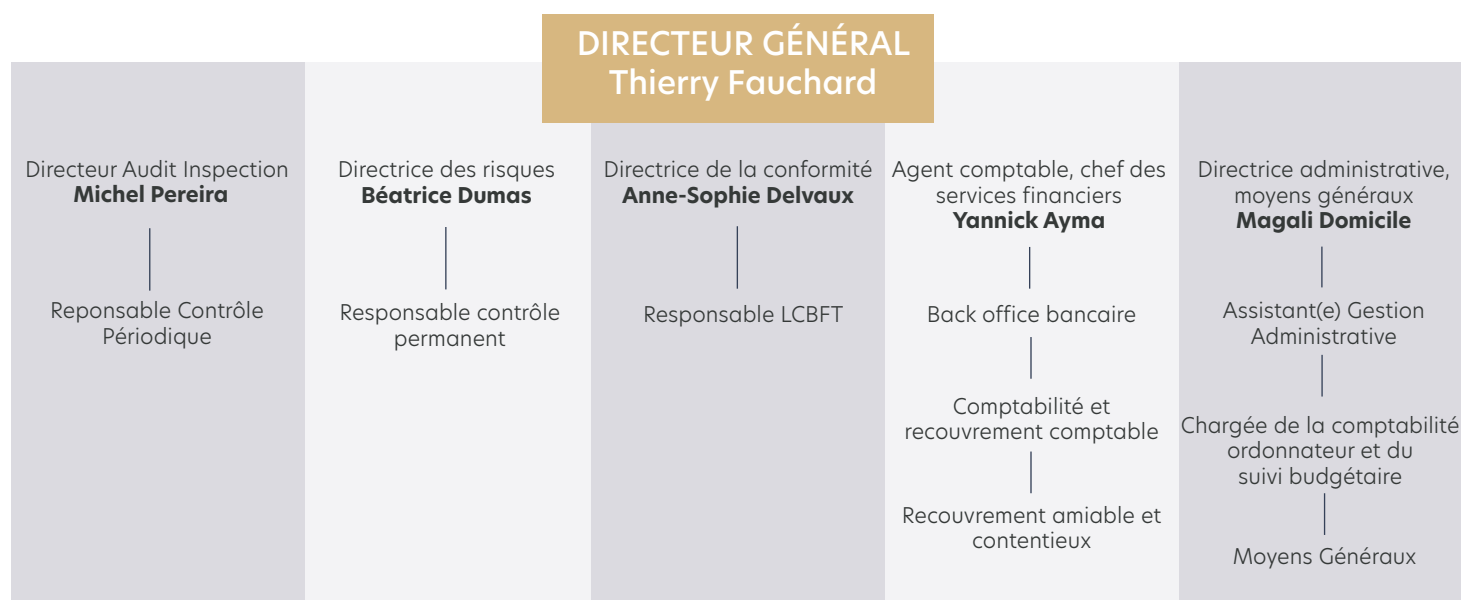
Mme Marianne COENEN DE SOUSA

Mme Sandra NEGRE

Mme Pascale RIBAUT

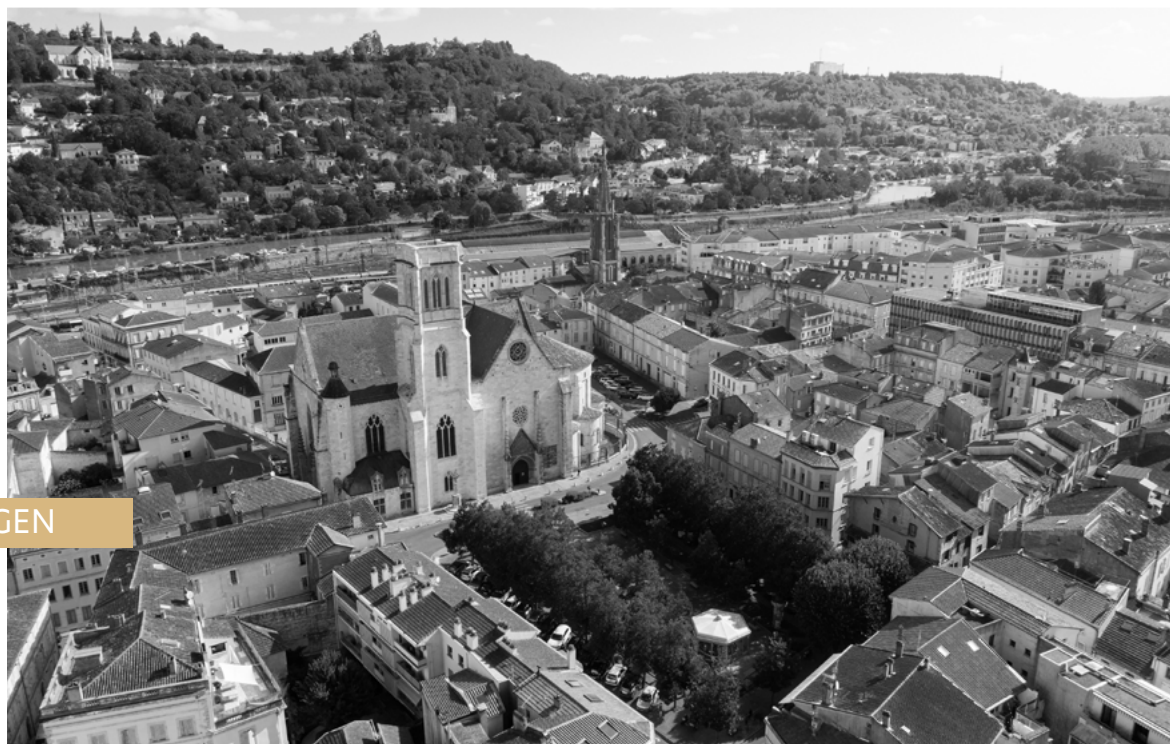
ORGANIGRAMME

de la Direction





PAU



AGEN



POITIERS

L'HISTOIRE

Du Crédit Municipal de Bordeaux

Après quelques tentatives au XIV^e, en Bavière, en France ou en Angleterre, qui ont toutes avorté sous la pression des usuriers, c'est en 1492 que le moine italien franciscain, Barnabé de Terni, crée à Pérouse, la première banque de charité nommée « Monte di pietà » (littéralement « Montant de charité »), légitimée par l'Eglise en 1515.

Créé pour permettre aux populations défavorisées de faire face à une situation extrême, le Mont de Piété a franchi les siècles avec le même profil.

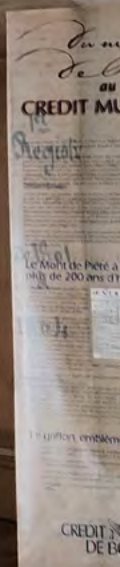
Après la création d'un premier Mont de piété à Avignon en 1610, cette institution a été développée en France grâce à Théophraste Renaudot, dans la première moitié du XVII^e siècle.

Les Monts de piété n'existeront qu'en pointillé, subissant la pression permanente des usuriers, jusqu'en 1777, date à laquelle fût officiellement créé le premier Mont de Piété en France, par lettres patentes du Roi Louis XVI.

Alors que la révolution avait fermé les établissements existants, Bonaparte, au début du XIX^e siècle, en demanda l'ouverture dans toutes les grandes villes du pays et les dota d'un monopole, le gage corporel, en 1804.

Le processus d'apport de liquidités temporaires que permettent ces établissements, sous la forme d'un prêt en échange d'un objet de quelque valeur, deviendra rapidement très prisé de la population. Au XVIII^e siècle, la ville de Bordeaux connaît un grand essor économique.

Le Port de la lune est intégré aux routes commerciales vers les Amériques et devient une plaque tournante du commerce international. Cependant, cet essor économique n'avantage pas les pauvres et l'insécurité frappe les classes laborieuses et populaires.





Théophraste Renaudot

Après plusieurs tentatives infructueuses, le point de départ officiel de la création du Mont de Piété à Bordeaux est dans la lettre adressée le 16 Mars 1801 par M. Dubois, Préfet de la Gironde, à la Commission Administrative des Hospices, lui transmettant le plan de l'institution à créer, intitulé « Établissement de confiance et de prêt sur nantissement ».

Ce premier projet n'aboutit pas mais fût immédiatement suivi d'un second, par lequel plusieurs citoyens souscrivirent à des actions pour créer le « Mont de Piété de Bordeaux », institué par un arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1801.

Il sera finalement inauguré le 1^{er} décembre 1801 et confirmé par décret impérial du 30 juin 1806.

Désormais créé, le Mont de piété s'installe dans l'hôtel Leberthon, construit entre 1742 et 1747 pour le premier Président du Parlement de Bordeaux, André-François-Benoît Leberthon. En 1851, il est municipalisé et le Maire en est le président. Mais la Ville ne tient pas à prendre de risques financiers et le Mont de piété se doit d'être autonome et rentable.

Jusqu'en 1847, ses bénéfices sont partagés avec les hospices de la ville. L'activité de cette institution connaît un rapide essor, mais dès la seconde moitié du XIX^e siècle, elle doit s'adapter aux métamorphoses de l'environnement social et législatif.

Au début du XX^e siècle, la société va considérablement changer avec la création des sociétés mutualistes, de la sécurité sociale, de la couverture des accidents du travail, du code du travail, etc.

Toutes ces évolutions vont alléger les charges pesant sur les couches sociales les plus défavorisées et faire perdre au Mont de Piété son fonds de commerce.

Ainsi, petit à petit, il abandonne son caractère exhaustif de secours d'extrême urgence pour se rapprocher de l'environnement bancaire classique.

Cette mutation est institutionnalisée par décret du 24 octobre 1918 aux termes duquel les Monts de Piété deviennent Caisses de Crédit Municipal. Ce décret marque une étape décisive en matière de légitimation de l'établissement comme acteur bancaire, son article 2 autorisant la création d'un service de dépôts et de comptes courants.

Ainsi, le 18 juillet 1919, le Mont de Piété de Bordeaux devient la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux. En 1922, un service de comptes de dépôts et de comptes courants est créé et connaît rapidement un réel succès.

La période de l'entre-deux-guerres marque le début de la baisse régulière du prêt sur gage et le Crédit Municipal se tourne vers des activités de plus en plus bancaires. La clientèle évolue et une population de classe moyenne apparaît.

La loi du 11 juin 1954 manifeste cette évolution et autorise les prêts sur le traitement des fonctionnaires pour asseoir la vocation sociale du Crédit Municipal, les fonctionnaires ayant souvent des difficultés à obtenir des crédits des établissements privés, en raison de la modicité de leurs traitements.

La loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite « Loi bancaire », place formellement les Caisses de Crédit Municipal au sein de la communauté bancaire, en leur consentant la commercialisation des produits financiers, en sus de l'activité dont elles détiennent toujours le monopole : le prêt sur gages.

Ainsi, les Crédits Municipaux ont à la fois la statut d'Établissement public communal d'aide sociale et le statut d'établissement de crédit.

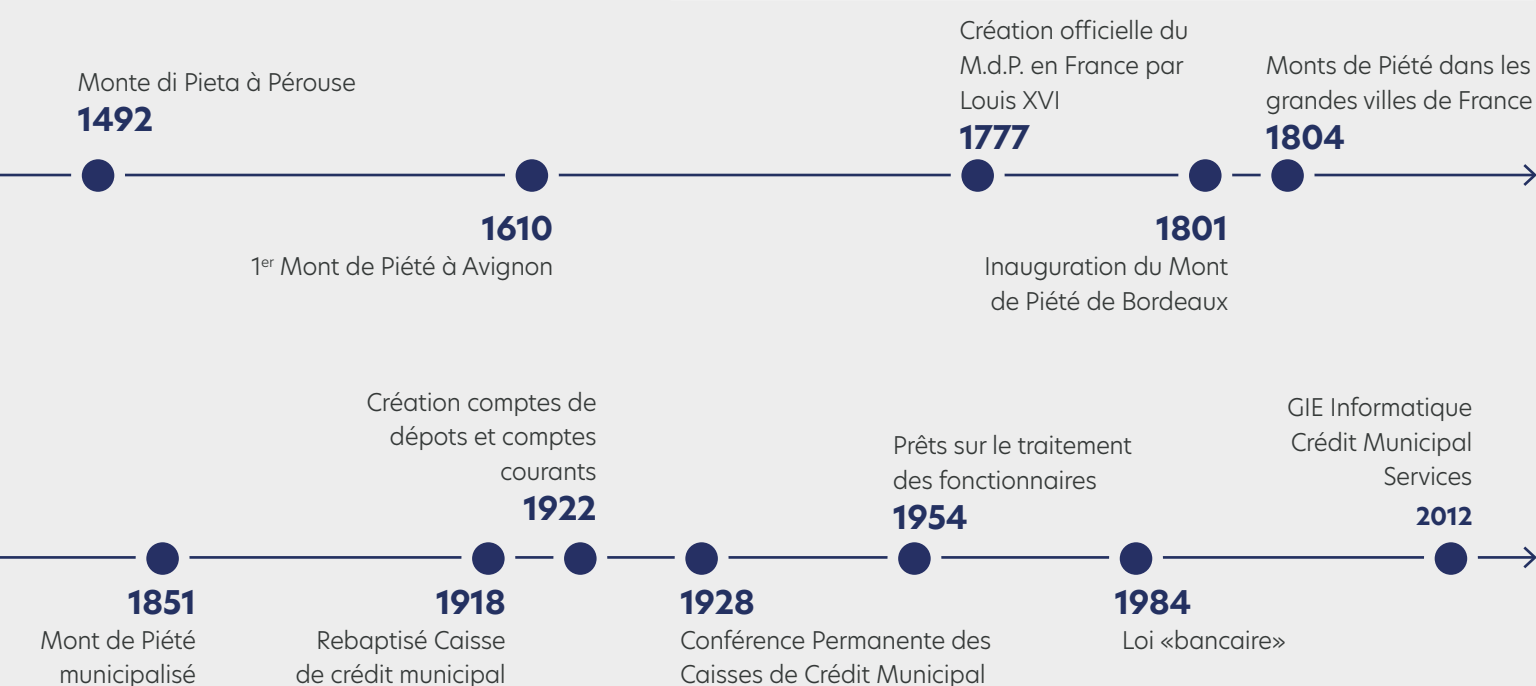
Il y a eu jusqu'à plus d'une centaine de caisses sur le territoire français. Il n'en reste plus que 18 aujourd'hui. Avec plus d'une dizaine d'agences et une présence sur la Nouvelle Aquitaine, les Départements d'Outre mer, le centre-est, la Bretagne et la Normandie, la caisse de Bordeaux couvre la zone géographique la plus étendue.

C'est aussi à Bordeaux, avec la présence d'un ministre, que fut créée en 1928 la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, sous la forme d'une association loi 1901. La CPCCM a pour mission essentielle de rassembler les caisses et de porter leur parole, de défendre leurs intérêts et de mutualiser leurs moyens sur des sujets divers autour de leur statut et de leurs évolutions.

Pour faire face aux investissements requis par les évolutions réglementaires, financières et technologiques, trois caisses fondatrices (Bordeaux, Lyon et Toulon) se sont regroupées en 2012 en un groupement d'intérêt économique (GIE) informatique Crédit Municipal Services. Huit établissements les ont rejointes.

Son financement intervient par participation des caisses membres au prorata de leur activité. Bordeaux en finance 32 % environ. C'est le contributeur le plus important.

MONT DE PIETE 500 ANS D'HISTOIRE, CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX 220 ANS D'EXISTENCE



NOS MÉTIERS

LE PRÊT SUR GAGE*

notre vocation sociale



- Mission de service public, monopole d'octroi
- Un objet de valeur contre un prêt (or, bijoux, montre, maroquinerie, œuvre d'art, vin, sculpture...)
- Pour tous, sans conditions de ressources
- Une alternative au prêt bancaire

*Hors Dijon, Hors DOM

LES + DU PRÊT SUR GAGE



JOURNÉES D'EXPERTISES GRATUITES

Vous aider à connaître la valeur de vos biens.



VENTES AUX ENCHÈRES

Des rendez-vous où se côtoient amateurs et collectionneurs d'objets de valeur.

LE PRÊT PERSONNEL

libérez vos envies



- Donner un peu d'air à votre budget
- Être accompagné sur toute la durée du projet
- Prêt conso, travaux, voyage, auto...
- Offres de prêts dédiées au secteur public

LES + DES PRÊTS PERSONNELS



REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Optimiser les mensualités, rachat de crédits, rachat de dettes.



LE MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

Notre action sociale, lutte contre l'exclusion, prévient l'endettement des publics fragiles.

L'ÉPARGNE

un accompagnement de proximité



- Placez votre argent en toute transparence
- Pour les premières économies comme les grands projets...
- Compte sur livret et compte à terme
- Redistribution éthique

LES + DE L'ÉPARGNE



BANQUE AU QUOTIDIEN

Gérer son compte simplement.

Disponible à Orléans, Nevers, Auxerre, Dijon, Besançon et Belfort.

LES + DU CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

- Des prêts non affectés
- Sans domiciliation de revenus et sans ouverture de compte
- Un accompagnement de proximité sur toute la durée des projets

CHIFFRES CLÉS ET ACTIVITÉ 2021

Activité de Prêt sur Gage

25 692

Le nombre de contrats en stock est en baisse, passant de 27 754 en 2020 à 25 692 en 2021.

736 €

C'est le montant moyen d'un prêt sur gage accordé en 2021. Soit - 1,3 % par rapport à 2020 où le prêt moyen accordé était de 746 €.

18 900
K€

Les encours totaux ont diminué passant de 20 573 K€ en 2020 à 18 900 K€ en 2021, prêts sur gage de haute valeur inclus.

CHIFFRES CLÉS ET ACTIVITÉ 2021

Activité de Crédit et de Collecte

1 856

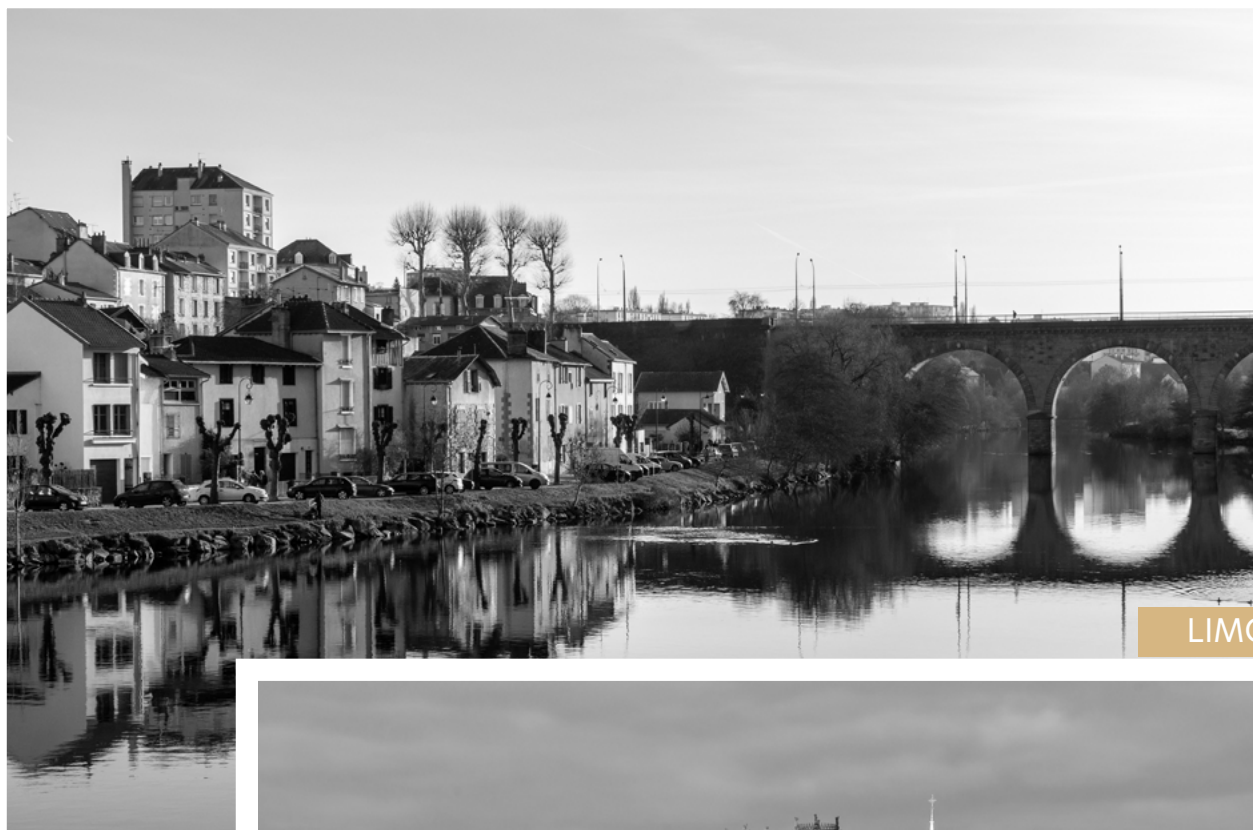
C'est le nombre de prêts réalisés en 2021 pour un montant de 20 027K€ soit une baisse de 15 % par rapport à 2020.

10 790€

C'est le montant moyen d'un prêt sur une durée moyenne et stable de 53 mois, contre 10 885 € pour une durée moyenne et stable de 55 en 2020.

143 898
K€

Les encours de collecte ont baissé, passant de 151 244 K€ en 2020 à 143 898 K€ en 2021.



LIMOGES



ORLEANS



NEVERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Exhaustivité de la base des encours de prêts personnels douteux**

- **Risques identifiés et principaux jugements**

De par son activité, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est exposée à un risque significatif de crédit portant plus particulièrement sur les prêts personnels et les prêts patrimoniaux. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Une créance est systématiquement déclassée en encours douteux dès lors qu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés (cf. note 2 de l'annexe aux comptes annuels).

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction du Crédit Municipal est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels s'élèvent 100,2 millions d'euros dont 23,1 millions d'euros d'encours douteux, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'identification de l'ensemble des encours douteux constitue un point clé de l'audit des comptes annuels compte tenu de l'impact du classement comptable en encours douteux sur le montant des dépréciations et sur la présentation de l'actif du bilan.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

- **Notre approche d'audit**

Pour apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer le déclassement en créance douteuse sur les dossiers de crédit présentant un risque de non-recouvrement, nous avons :

1. mené des entretiens avec la Direction afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de déclassement et des procédures et contrôles mis en place ;
2. testé l'efficacité des contrôles clés mis en oeuvre par la caisse pour identifier les encours douteux et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques ;
3. effectué des tests de détail pour s'assurer de l'exhaustivité des encours douteux.

- **Evaluation de la dépréciation des prêts personnels douteux**

- **Risques identifiés et principaux jugements :**

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédits résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux estimés actualisés, comme exposé dans la note 3 de l'annexe. Au 31 décembre 2021, les encours de prêts personnels douteux s'élèvent à 23,1 millions d'euros dépréciés à hauteur de 16,8 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2- 1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues, en particulier dans le contexte lié à la pandémie Covid-19.

- **Notre approche d'audit**

Pour évaluer le montant des dépréciations à enregistrer sur base statistique, nous avons :

1. pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;
2. vérifié l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et appréciation de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;
3. vérifié l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés et ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances douteuses ;
4. revu la cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à :

1. apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations ;
2. effectuer des tests de détail sur la valorisation des garanties, notamment sur les prêts patrimoniaux ;
3. contrôler la correcte mise en oeuvre des décisions prises par la Direction.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Bordeaux par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 7 octobre 2020. Au 31 décembre 2021, nous étions dans la 2ème année de notre mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de l'établissement.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la c à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

RAPPORT AU COMITÉ DES RISQUES REMPLISSANT LES FONCTIONS DE COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 6 mai 2022


BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé

LES ETATS FINANCIERS - COMPTE DE RESULTAT

Comptes publiables le 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION EN %
PRODUIT BANCAIRE	9 792 700,52	11 248 817,40	-12,94%
Intérêts des prêts personnels	4 442 261,26	5 820 231,39	-23,68%
Autres produits prêts personnels	1 169 292,11	1 119 490,82	4,45%
Intérêts sur opérations de prêts sur gage	2 504 726,51	2 930 324,48	-14,52%
Autres produits/opérations de prêts sur gages + Bonis prescrits-Déficits	881 650,74	858 019,99	2,75%
Produits financiers - placements trésorerie	141 512,02	160 890,12	-12,04%
Agios + Commissions opérations clientèle	364 808,69	386 780,73	-5,68%
Produits intérêts SWAP	18 083,33	0,00	-
Autres produits d'exploitation bancaire	162 604,12	153 037,41	6,25%
Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle	107 761,74	- 179 957,54	-159,88%
CHARGES BANCAIRES	1 280 409,18	1 482 731,69	-13,65%
Intérêts épargne à régime spécial	208 103,54	267 323,74	-22,15%
Intérêts comptes à terme	586 029,10	743 530,13	-21,18%
Intérêts bons de caisse	2 986,90	17 588,65	-83,02%
Intérêts emprunts interbancaires	28 215,24	29 904,10	-5,65%
Intérêts sur comptes de trésorerie	6 982,85	11 310,18	-38,26%
Charges intérêts SWAP	61 126,56	44 863,36	36,25%
Autres charges d'exploitation bancaire	386 964,99	368 211,53	5,09%
PRODUIT NET BANCAIRE	8 512 291,34	9 766 085,71	-12,84%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 330 946,91	8 099 081,14	2,86%
Charges de personnel	5 435 621,30	5 348 851,44	1,62%
Charges générales d'exploitations	2 591 283,24	2 415 991,99	7,26%
Amortissements	304 042,37	334 237,71	-9,03%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	181 344,43	1 667 004,57	-89,12%
COUT DU RISQUE	-8 419 118,19	- 1 960 378,24	329,46%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	358 303,41	- 329 596,50	-208,71%
RESULTAT AVANT IMPOT	128 729,65	- 622 970, 17	- 119,35%
IMPÔT SOCIETE	0,00	71 965,15	-100,00%
RESULTAT NET	128 729,65	- 694 935,32	-118,52%

LES ETATS FINANCIERS - BILAN & HORS BILAN (en milliers d'euros)

Comptes publiables le 31/12/2021

ACTIF			PASSIF		
	31/12/20	31/12/21		31/12/20	31/12/21
Caisses, banques centrales	6 695	6 627	Banques centrales	-	-
Créances sur les Ets de crédit	19 939	39 771	Dettes envers les ets de crédit	-	4 101
Placements	25 489	15 301	Opérations avec la clientèle	135 602	129 277
Opérations avec la clientèle	127 130	102 860	Dettes représentées par un titre	3 190	2 164
Obligations et titres à revenus fixes	-	-	Autres passifs	801	208
Participation et activité portefeuille	-	-	Comptes de régularisation	2 796	2 537
Immobilisations incorporelles	38	48	Provisions pour risques et charges	4 831	4 516
Immobilisation corporelles	3 654	3 623	Emprunts d'investissements	1 211	1 140
Autres actifs	1 782	811	Fonds pour risques bancaires généraux	9 100	1 100
Comptes de régularisation	1 373	603	Capitaux propres hors FRBG	28 571	28 696
			- Capital souscrit	12 148	12 216
			- Subvention d'équipement	25	22
			- Réserves	12 225	12 225
			- Report à nouveau + / -	4 868	4 104
			- Résultat de l'exercice + / -	- 695	128
TOTAL ACTIF	186 101	169 646	TOTAL PASSIF	186 101	169 646
HORS BILAN					
	31/12/2020	31/12/2021			
ENGAGEMENTS DONNES	-				
Engagement de financement et autorisations de découvert	1 819	1 533			
Engagement de garantie	-	-			
Engagement sur titres	-	-			
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagement de garantie	25 535	25 434			
Engagement de financement	5 000	5 000			
Engagement de garantie	10 000	10 000			
Engagement sur titres	-	25 605			

INFORMATIONS FINANCIÈRES AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Indicateurs clés (KMI)

Montants en millions 31/12/2021 31/12/2020

FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)

Actions ordinaires et assimilées en T1 (CET1)	29,6	37,6
Tiers 1	29,6	37,6
Total des fonds propres	29,6	37,6

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	123,8	148
---	-------	-----

RATIO DE FONDS PROPRES FONDÉS SUR LE RISQUE EN POURCENTAGE RWA

Ratio CET1 (%) (avant plancher)	23,95%	25,43%
Ratio Tier 1 (%)	23,95%	25,43%
Ratio global de fonds propres (%)	23,95%	25,43%

EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE VOLANT CET1 EN POURCENTAGE DES RWA

Exigence de volant conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
Exigence de volant contracyclique (%)	0%	0%
Total des exigences de volant spécifique CET1 (%)	2,50%	2,50%
Exigences additionnelles totales de pilier 2 - P2R et P2G	3,50%	3,50%
CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la caisse (%)	9,94%	11,42%

RATIO DE LEVIER BÂLE III

Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	190,6	206,9
Ratio de levier de Bâle III	15,56%	18,19%

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)

Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	5,8	5,8
Total des sorties nettes de trésorerie	2,7	3,0
Ratio LCR (%)	213,60%	196,61%

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME (NSFR)

Financement stable disponible total (ASF)	158,6	176,7
Financement stable exigé total (RSF)	121,5	139,3
Ration NSFR (%)	130,52%	126,88%



AUXERRE



BELFORT



BESANCON

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Au membre du conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'orientation et de surveillance.

- **Avenant N°1 à la convention de partenariat conclue avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)**

Personnes concernées :

- Stéphane Pfeiffer, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 25 janvier 2021.
- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1er mars 2021.

Nature et objet :

Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Modalités :

Le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites. Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique, un photocopieur multifonctions, deux véhicules de services. Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils.

Cette convention a été signée en date du 1er juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2021, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 1er avril 2021 en lien avec la diminution de surface mise à disposition dans l'agence de Périgueux. Cet avenant porte la redevance annuelle payée par la CSDL à la somme forfaitaire de 23 620 euros à compter de l'exercice 2022.

Cet avenant est sans effet sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec Bordeaux Métropole et InCité Bordeaux**

Personnes concernées :

- Alain Anziani en sa qualité de Président de Bordeaux Métropole
- Benoît Gandin en sa qualité de Directeur Général de InCité.
- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1er mars 2021.
- Stéphane Gomot en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux
- Pierre de Gaëtan Njikam Mouliom en sa qualité de membre du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux et d'administrateur de InCité Bordeaux

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Nature et objet :

Convention tripartite entre Bordeaux Métropole, InCité et le Crédit Municipal de Bordeaux, qui a été signée le 8 mars 2019. Ce dispositif s'inscrit dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain.

Conformément aux règles de comptabilité publique, les subventions sont payées sur factures. Or le préfinancement des travaux constitue un point de blocage du dispositif car les ménages éligibles aux aides du PIG, dont les travaux pourraient parfois être subventionnés en intégralité, n'ont pas les moyens d'avancer le montant des travaux. L'objet de cette convention tripartite est de compléter le dispositif PIG par la mise en place d'une caisse d'avance, portée par le Crédit Municipal de Bordeaux, et gérée par l'animateur du PIG InCité.

Modalités :

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux octroie un prêt au taux de 3% à InCité, les intérêts étant financés par Bordeaux Métropole.

Avec cette ressource, le Crédit Municipal de Bordeaux octroie des avances sur subventions, versées directement aux artisans de chaque propriétaire, après saisine d'InCité qui vérifie la conformité des dossiers.

Le taux du prêt pour le propriétaire est de 0% mais il verse mensuellement au Crédit Municipal des frais de dossiers forfaitaires mensuels de 10 euros. InCité, au fur et à mesure des perceptions de subventions, les reverse au Crédit Municipal de Bordeaux.

La durée maximum du prêt, fixée initialement à 18 mois, est portée à 36 mois afin d'éviter les décalages de recouvrement. L'enveloppe globale dont dispose le Crédit Municipal de Bordeaux pour cette opération est de 616 000 euros. La convention est établie pour la période 2019 à 2024.

Pour la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, l'enveloppe d'avances en cours au 31 décembre 2021 est de 76 979 euros. Le montant des produits d'intérêts associé à ces avances, comptabilisé au 31 décembre 2021, est de 365,30 euros.

- **Avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)**

Personnes concernées :

- Stéphane Pfeiffer, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux jusqu'au 25 janvier 2021.

- Christophe Leuret en sa qualité de Directeur Général de la Caisse du Crédit Municipal jusqu'au 28 février 2021 et Thierry Fauchard à partir du 1er mars 2021.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clôturé le 31 décembre 2021

Nature et objet :

Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Bordeaux et la Caisse Sociale de Développement Local (« CSDL »).

Modalités :

Le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL des locaux à usage commercial et administratif pour la réalisation de ses activités, sur trois sites.

Cette mise à disposition inclut le chauffage et le nettoyage des dits locaux, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau courantes, l'affranchissement du courrier, une ligne téléphonique, un photocopieur multifonctions, deux véhicules de services.

Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours sous forme de conseils. Cette convention a été signée en date du 1er juillet 2018. Elle est d'une durée de 1 an, reconduite tacitement à chaque date d'anniversaire.

En 2021, le Crédit Municipal de Bordeaux a perçu 25 000 € au titre de cette convention. Afin de permettre la bonne réalisation des actions menées en partenariat avec la CSDL, le Crédit Municipal a accompagné cette dernière par le biais du versement d'une contribution de 25 000 € en 2021.

Paris, le 13 mai 2022


BDO Paris
Représenté par Benjamin IZARIE
Associé



DIJON



PERIGUEUX

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE
DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX**

1 – PRESENTATION DE LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement de crédit dont l'activité originelle est le prêt sur gage, un service public uniquement proposé par les Caisse de Crédit Municipal. Afin de financer cette activité sociale, le Crédit Municipal de Bordeaux développe des activités bancaires centrées sur les crédits à court et moyen terme aux particuliers et la collecte des dépôts auprès des particuliers et des personnes morales.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

a) Généralités : la séparation des exercices

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

b) Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées :

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux sont établis et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables. La présentation des états financiers est donc conforme au règlement ANC 2014-07.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public d'aide sociale, présente, conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif et un compte financier. Ce dernier fait l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

c) Corrections de valeurs

Les règles comptables, les méthodes d'évaluation et les méthodes de calcul des corrections de valeurs utilisées sont décrites et justifiées par rapport aux exercices précédents.

d) Présentation des provisions pour dépréciation

Les montants des provisions pour dépréciation sont ventilés avec les postes d'actif auxquels elles se rapportent.

e) Constatation de provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

f) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

g) Traitement des commissions reçues

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux conformément au règlement ANC 2014-07, étale les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

h) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après.

NATURE	MODE	DUREE
Maison d'Habitation	Linéaire	50 ans
Immeubles à usage de bureaux	Linéaire	25 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
logiciels - Brevets	Linéaire	2 à 5 ans

3 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la caisse de crédit municipal a été de nouveau perturbée par la crise sanitaire, de nombreux collaborateurs ayant été cas contacts ou testés positifs. Le télétravail a été maintenu tout en assurant la continuité des activités au niveau des agences et du siège.

Un changement de système d'information a été réalisé sur l'activité PSG. Ce logiciel développé par le GIE Informatique a été mis en œuvre le 31 mai 2021, il a entraîné une révision des schémas comptables liés à ces activités. Des ventes PSG planifiées au second semestre ont été décalées compte tenu des formations et de la mise en œuvre des fonctionnalités liées aux ventes. Ce décalage a eu pour effet de baisser sur le second semestre les produits PSG relatifs aux ventes.

Des inventaires du stock PSG des agences ont été initiés en 2021 et s'achèveront en 2022 selon un planning établi par la Direction.

Suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes publié le 8 décembre 2021, des plans d'actions ont été mis en œuvre, afin de tenir compte des différentes recommandations.

Compte tenu des difficultés de recouvrement sur certains dossiers SACEM et certains dossiers de prêts patrimoniaux, des provisions complémentaires ont été enregistrées au 31 décembre 2021 pour un montant 6 263 K€.

Afin de respecter les exigences réglementaires en matière de prêts non performants, une provision complémentaire de 581 K€ a été constatée au 31 décembre 2021 sur les créances contentieuses surendettées, portant le taux de provisionnement de ces créances à 100%, une provision sur les créances contentieuses de plus de 8 ans a également été constituée pour un montant de 150 K€. Ces créances ont été provisionnées à 100% en vue d'une cession sur l'exercice 2022. Cette cession doit permettre d'abaisser le taux des créances douteuses de l'établissement conformément à la réglementation.

Cet effort de provisionnement exceptionnel sur l'exercice 2021 a été pris en compte au niveau de la dotation au FRBG, la dotation enregistrée sur l'exercice 2021 est de 1 100 K€ contre une reprise de 9 100 K€.

4 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui va peser sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affecteront aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

La caisse de Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine : elle ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

5 – NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
A vue	22 929	42 573
A terme	22 500	12 500
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an	10 000	
> 1 an et ≤ 5 ans	12 500	12 500
> 5 ans		
Total générale	45 429	55 073

Depuis l'exercice 2020, conformément au règlement ANC 2020-10, la caisse de Crédit Municipal compense la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne réglementée dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Le montant compensé au 31 décembre 2021 est de 15 390 K€.

Note 2 – CRÉDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues au titre des prêts sur gages sont présentées en engagements hors bilan reçus, page 3. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

La dépréciation pour encours douteux compromis est inscrite au compte de résultat en coût du risque pour sa totalité et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés sur certaines contreparties.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au compte de résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour pertes probables couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Cette estimation statistique est réalisée à partir de l'historique des flux d'encaissement actualisés au taux moyen des créances douteuses compromises. Le taux de perte probable est alors calculé à partir du taux de recouvrement ($1 - \text{taux de recouvrement}$).

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés.

Par ailleurs, la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

1 – Situation des crédits à la clientèle :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
PRETS SUR GAGES :		
- Encours sain	18 194	17 568
- Créances douteuses	3 926	2 753
- Provisions	1 357	1 167
- Total net :	20 763	19 154
PRETS PERSONNELS :		
- Encours sain	91 123	77 054
- CB Différés	254	267
- Créances douteuses	24 591	23 130
- Provisions créances douteuses	9 680	16 810
- Total net :	106 288	83 641
DEPOTS A VUE :		
- Encours sains	79	66
- Encours douteux	377	284
- Provision	377	284
- Total net :	79	66
Total crédits à la clientèle	127 130	102 860

Le taux de provision global s'élève à :

- 86.81 % en 2021 contre 81.99 % en 2020 pour l'encours douteux compromis ;
- 13.05 % en 2021 contre 14.60 % en 2020 pour l'encours surendetté sain ;
- 56,41 % en 2021 contre 7.02 % en 2020 pour l'encours douteux des prêts personnels ;
- 100,00 % en 2021 et 2020 pour les contentieux bancaires.

2 – Répartition des encours de crédit :

a) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2021 :

Créances saines et créances douteuses

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	17 568	-	2 753	1 167	-	-
Prêts personnels	77 054	2 598	23 130	16 810	10 128	9 324
CB différés	267					
Dépôts à vue	66		284	284	-	-
Total	94 955	2 598	26 167	18 261	10 128	9 324

Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) = 102 861

b) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2020 :

Créances saines et créances douteuses

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	18 194	-	3 926	1 357	-	-
Prêts personnels	91 123	1 936	24 591	9 680	10 194	8 365
CB DIFFERES	254					
Dépôts à vue	79		377	377	-	-
Total	109 650	1 936	28 894	11 414	10 194	8 365

Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) = 127 130

A la demande de l'ACPR, 16 prêts patrimoniaux pour un montant de 12 987 K€ avaient été déclassés en douteux sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces prêts s'élève à 9 066 K€, plusieurs de ces prêts ont été provisionnés à hauteur de 5 362 K€ compte tenu des difficultés de recouvrement.

c) Créances restructurées :

Dans l'encours sain, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 845 milliers d'euros (814 milliers d'euros au 31 décembre 2020) qui engendre une décote dont la valeur nette est de 107 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (103 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

d) Encours de crédit selon la durée restant à courir

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	102 860	25 244	21 313	47 722	8 581

CREANCES <i>en milliers d'euros</i>	2020				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	127 130	21 589	26 876	62 868	15 797

Note 3 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Mouvements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2020	Acquisitions en 2021	Cessions en 2021	Valeur brute 31/12/2021
Terrains	307	-	-	307
Constructions	6 371	120	-	6 491
Logiciels	237	29	-	266
Marques	-	-	-	-
Matériel hors informatique	463	3	-	466
Matériel informatique	383	49	-	432
Matériel de transport	294	15	42	267
Mobilier et matériel de bureau	354	2	-	356
Aménagements installations	1 730	61	-	1 791
AAI sur sol d'autrui	366	2	-	368
Immobilisation incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	407	2	-	409
MONTANT BRUT	10 912	283	42	11 153

Mouvements des amortissements des immobilisations :

<i>en milliers d'euros</i>	Amortissements 31/12/2020	Dotations en 2021	Reprises en 2021	Amortissements 31/12/2021
<i>Amortissements</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 099	101	-	4 200
Logiciels	199	19	-	218
Marque	-	-	-	-
Matériel hors informatique	441	11	-	452
Matériel informatique	292	32	-	324
Matériel de transport	186	37	42	181
Mobilier et matériel de bureau	339	4	-	343
Aménagements installations	1 409	77	-	1 486
AAI sur sol d'autrui	256	25	-	281
MONTANT BRUT	7 220	304	42	7 482

Note 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION

a/ Actif :

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Sommes non ventilées	398	110
Chèques et Cartes Bleues à recouvrer	-	-
Produits à recevoir	367	372
Factures payées ou comptabilisées d'avance	39	43
Etat impôt société	569	79
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	1 373	604

b/ Passif :

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés	2 534	2 114
Primes perçues d'avance sur obligataires	-	-
Produits comptabilisés d'avance	-	-
Commissions perçues en attente d'imputation	-	-
Charges à payer	262	424
Impôt Société	-	-
TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2 796	2 538

Note 5 – DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes sur les établissements de crédit	21	51	288	784	1 144

Note 6 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DETTES	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	127 887				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 390				
Total avant déduction	143 277				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	43 008	43 008			
- Comptes à terme	54 047	7 370	9 670	37 007	0
- Epargne réglementée	30 416	30 416			
- Bonis sur gages	375	375			
- Exedents de versements	41	41			
TOTAL	127 887	81 210	9 670	37 007	0

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2021 : 1 391 K€)

DETTES	2020				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	137 183				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée (1)	15 027				
Total avant déduction	152 210				
Dettes envers la clientèle :					
- DAV	40 287	40 287			
- Comptes à terme	58 059	7 717	6 203	43 938	202
- Epargne réglementée	35 147	35 024		123	
- Bonis sur gages	489	489			
- Exedents de versements	37	37			
TOTAL	134 019	83 554	6 203	44 061	202

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2020 : 1 582 K€)

Note 7 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>en milliers d'euros</i>	2020		2021	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
Bons de caisse	4 077	3 190	3 190	2 164
TOTAL DETTES	4 077	3 190	3 190	2 164

<i>en milliers d'euros</i>	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Dettes représentées par un titre	596	905	663	0	2 164

Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	SOLDE 31/12/2020	DOTATION (+)	UTILISATION (-)	REPRISE (-)	SOLDE 31/12/2021
Provision pour risques et charges (*)	2 896	1 919	457	2 896	1 919
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provision encours sain prêts personnels	1 936	2 598	-	1 936	2 598
TOTAL	4 832	4 517	457	4 832	4 517

(*) Pour mémoire, suite aux observations formulées par l'ACPR (notamment coût de portage SACEM et requalification de taux de certains prêts patrimoniaux), une provision pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 474 K€, en 2021, cette provision est de 1 213 K€.

Note 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	HORS BILAN					
			2020		2021	
	31/12/2020	31/12/2021	- 1 AN	+ 5 ANS	- 1 AN	+ 5 ANS
ENGAGEMENTS DONNES						
en faveur de la clientèle	928	453	928	-	453	-
Autres engagements donnés	891	1 080	891	-	1 080	-
			-			
ENGAGEMENTS RECUS			-			
Engagements de garantie - PP	25 535	25 434	25 535	-	25 434	-
Engagements reçus des Ets.de crédit	5 000	5 000	5 000	-	5 000	-
Engagements de garantie - SWAP	10 000	10 000	10 000	-	10 000	-
Engagement reçus (gages corporels)	29 544	25 605	29 544	-	25 605	-
TOTAL DONNE	1 819	1 533	1 819	-	1 533	-
TOTAL RECU	70 079	66 039	70 079	-	66 039	-

1) Les engagements donnés :

Les engagements en faveur de la clientèle s'élèvent à 1 533 K € dont 453 K€ représentent les prêts à accorder aux clients, en instance de traitement et 1 080 K€ représentent les autorisations de découverts.

2) Les engagements reçus :

La Caisse détient des garanties hypothécaires pour un montant de 25 434 K€ relatif aux prêts patrimoniaux. Par ailleurs, des gages corporels sont estimés au 31 décembre 2021 à 25 605 K€.

3) Les swaps :

La valeur nominale des swaps au 31 décembre 2021 est de 10 000 K€.

Note 10 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'Etablissement Public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale, des excédents capitalisés (capitalisation des résultats non distribués) et des bonis prescrits (réalisation des gages).
- Les fonds propres incluent notamment des réserves libres pour un montant de 12 225 milliers d'euros.
- Fonds pour Risques Bancaires Généraux, ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'établissement, conformément aux conditions requises par le règlement ANC 2014-07.
- Le résultat de 2020 d'un montant de – 694 935.32 euros a fait l'objet, selon la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 06 mai 2021, de la répartition suivante :
 - affectation de 68 542.66 euros en bonis prescrits,
 - solde de 763 477.98 euros affecté en report à nouveau.

LES FONDS PROPRES :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation du résultat	31/12/2021
Capital	12 147	69	12 216
Subvention d'équipement	25		22
Réserves	12 225		12 225
Fonds pour risques bancaires généraux	9 100	- 8 000	1 100
Report à nouveau Versement CCAS Bordeaux + Autre	4 868	- 764	4 104
Résultat	- 695		129
TOTAL	37 670	- 8 695	29 796

6 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges :

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables.

En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

Note 11 – DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	8 982	7 439
Sur opération avec les établissements de crédit	38	43
Sur opérations avec la clientèle	8 943	7 396
Intérêts et charges assimilés	1 114	893
Sur opération avec les établissements de crédit	86	96
Sur opérations avec la clientèle	1 028	797
Commissions (produits)	2 077	2 172
Commissions d'assurances Prêts personnels	800	808
Produits divers Prêts sur gage	792	900
Produits SIT et CB	97	100
Diverses commissions	388	365
Commissions (charges)	357	359
Charge SIT et CB	357	359
Autres produits	190	205
Plus-value sur réalisation de gages	69	97
Divers produits d'exploitation bancaire	122	108
Autres charges	11	50
Moins-value sur réalisation de gages	0	23
Divers charges d'exploitation bancaire	11	28
Produit Net Bancaire	9 766	8 512

Note 12 – VENTILATION DES COMMISSIONS

<i>En milliers d'euros</i>	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Produits divers PSG + + Com. assurances PP + diverses Com.	-	-	- 2 077	- 2 172
Charges SIT et CB	357	359	-	-
TOTAL	357	359	2 077	2 172

Note 13 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Salaires et traitements	3 359	3 419
Charges sociales	1 597	1 628
- dont charges de retraite	506	450
Impôts et taxes/salaires	393	378
Jetons de présence	-	10
Total charges de personnel	5 349	5 435
Autres impôts et taxes	199	186
Frais administratifs (*)	2 217	2 405
TOTAL	7 765	8 026

(*) Dont honoraires Commissariat aux comptes : 20 K€ en 2020 et 20 K€ en 2021.

Note 14 – COÛT DU RISQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	2 678	1 936
- Créances douteuses et litigieuses (*) :	8 919	9 066
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	159	645
Provisions contentieux bancaires :	372	377
Total reprises :	12 128	12 024
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	1 936	2 598
- Créances douteuses et litigieuses :	9 066	16 105
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Dotation provision pour risque :	1 474	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	645	651
Provisions contentieux bancaires :	377	284
Total dotations :	13 498	19 638
Créances irrécouvrables :	591	806
Recouvrement après admission en NV :	1	1
Produits coût du risque :	-	-
Coût du risque :	- 1 960	- 8 419

(*) dont 656 K€ de créances irrécouvrables en 2021 couvertes par provisions contre 418 K€ en 2020

Note 15 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2020	31/12/2021
Charges exceptionnelles	- 1 428	- 2 562
Produits exceptionnels	1 098	2 920
TOTAL	- 330	358

Note 16 – CHARGE FISCALE

	31/12/2020	31/12/2021
IMPOT SOCIETE DU AU TITRE DE L'EXERCICE	72	-
IMPOTS, PAYES OU DEDUITS, AU TITRE DE L'EXERCICE ANTERIEUR	-	-
IMPOTS PAYES AU TITRE DE L'EXERCICE	641	79
SOLDE DES IMPOTS DE L'EXERCICE, A PAYER OU A RETENIR, SUR EXERCICE POSTERIEUR	- 569	- 79

Note 17 – IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

	31/12/2020	31/12/2021
IS sur résultat ordinaire	72	-
IS sur résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	72	-

Note 18 – ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

Les agents des Caisses de Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et sont soumis au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, qui précise que :

- La période de référence des congés payés va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante.

Aucune provision pour congés payés n'est à constituer à ce titre pour les agents titulaires, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988. Au 31 décembre 2021, une provision, d'un montant de 9 586.62 €, a été constituée pour les agents non titulaires.

Les congés payés affectés dans le « compte épargne temps » font toutefois l'objet d'une provision pour le personnel titulaire et le personnel contractuel. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élève à 124 392.25 euros.

Note 19 – EFFECTIFS

EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	31/12/2020	31/12/2021
Fonctionnaires *	42,00	40,00
Auxiliaires et contractuels	55,00	58,00
TOTAL	97,00	98,00

EFFECTIF ANNUEL MOYEN	31/12/2020	31/12/2021
Catégorie A	22	21
Catégorie B	20	21
Catégorie C	54	56
TOTAL	96	98

* Il y a 1 personnel titulaire mis en disponibilité.

- Rémunération allouée aux membres du C.O.S : 10 200 euros
- Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

Note 20 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	Année 2021
Bénéfice de l'exercice ou Perte de l'exercice	129 -
Report à nouveau bénéficiaire ou Report à nouveau déficitaire	4 104
TOTAL DES SOMMES EN INSTANCE D'AFFECTATION	4 233
Réserves et plus-values mises en réserve Parts Bénéficiaires (bonis périmés)	97
Affectation organismes d'œuvres sociales Excédents capitalisés	-
Affectation au capital Report à nouveau bénéficiaire à la fin de l'exercice	4 136
TOTAL DES AFFECTATIONS DU RESULTAT EN N+1	4 233
Report à nouveau déficitaire Prélèvement sur les réserves Résultat déficitaire	

Attesté pour concordance avec les comptes annuels qui, dans notre rapport général en date du 06 mai 2022, ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Certifié conforme : le Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux, Thierry Fauchard.

Le rapport de gestion du Crédit Municipal de Bordeaux est tenu à la disposition du public au Siège de l'Etablissement : 29, rue du Mirail, 33000 BORDEAUX.

12 AGENCES SOCIALES ET SOLIDAIRES À VOTRE SERVICE

Contactez-nous pour un entretien personnalisé !



LE PRÊT
SUR GAGE



LE PRÊT
PERSONNEL



L'ÉPARGNE



LE COMPTE
COURANT

AGEN

77, rue Montesquieu
agenceagen@ccmps.fr
05 53 95 32 94

AUXERRE

45, av. Jean Jaurès
agenceauxerre@ccmps.fr
03 86 72 15 30

BELFORT

2, rue de l'As de Carreau
agencedebelfort@ccmps.fr
03 84 22 27 50

BESANÇON

17, av. Élisée Cusenier
agencedebesancon@ccmps.fr
03 81 83 07 80

BORDEAUX - SIEGE

29, rue du Mirail
agencedebordeaux@ccmps.fr
05 56 33 37 77

DIJON

1, place de la République
agencededijon@ccmps.fr
03 80 44 11 20

LIMOGES

18, rue des Tanneries
agencedelimoges@ccmps.fr
05 55 33 60 00

NEVERS

6, av. du Général de Gaulle
agencedenevers@ccmps.fr
03 86 71 66 86

ORLÉANS

19, rue Bannier
agenceorleans@ccmps.fr
02 38 54 46 46

PAU

8, cours Bosquet
agencedepau@ccmps.fr
05 59 27 54 00

PÉRIGUEUX

5, rue Sirey
agencedeperigueux@ccmps.fr
05 53 35 98 94

POITIERS

138 bis, av. de la Libération
agencedepoitiers@ccmps.fr
05 49 30 62 77

CONTACTEZ AUSSI NOS DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX

Bretagne

Frédéric Goussin
06 86 51 72 38

Antilles - Guyane

Loïc Marquet
06 90 33 19 64

Normandie

Guillaume Buon
06 21 11 02 99

La Réunion

Natacha de Barros
05 56 33 37 77 - 06 25 03 49 64

Autres régions

Contactez le Siège à Bordeaux
05 56 33 37 77

